



Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison

Hugues Lagrange, Philippe Robert, Renée Zauberman, Marie-Lys Pottier

► To cite this version:

Hugues Lagrange, Philippe Robert, Renée Zauberman, Marie-Lys Pottier. Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison. *Déviance et Société*, 2004, 28 (3), pp.285 - 316. hal-01401762

HAL Id: hal-01401762

<https://sciencespo.hal.science/hal-01401762>

Submitted on 23 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENQUÊTES DE VICTIMATION ET STATISTIQUES DE POLICE : LES DIFFICULTÉS D'UNE COMPARAISON

Hugues Lagrange*, Philippe Robert**, Renée Zauberman** et Marie-Lys Pottier**

En utilisant une série d'enquêtes nationales de victimation et de statistiques policières françaises pour la période 1985-2002, les auteurs analysent les obstacles à surmonter et les difficultés à résoudre pour comparer ces deux sources, d'abord en ce qui concerne plusieurs sortes d'atteintes aux biens, ensuite différentes catégories de violences.

MOTS-CLÉS: ENQUÊTES DE VICTIMATION – STATISTIQUES DE POLICE – MESURE DE LA DÉLINQUANCE

Parce que les enquêtes ont été inventées pour améliorer la mesure de la délinquance fournie par les statistiques officielles, l'ambition de comparer ces deux sources vient tout de suite à l'esprit. Pour autant, à serrer la comparaison de plus près, les difficultés commencent. C'est que les deux instruments prétendent mesurer la délinquance, mais ils ne la considèrent pas sous le même angle.

Passe encore pour le *chiffre noir*: tout le monde sait que les comptages officiels ne peuvent enregistrer que les événements qui sont venus à la connaissance de la police – par la dénonciation de la victime ou d'un témoin (réactivité) ou encore grâce à la perspicacité de ses fonctionnaires (proactivité) – alors que les enquêtes peuvent prendre en compte les incidents non enregistrés dans les statistiques. Moins souvent remarquée est la différence d'unités de compte¹: les enquêtes recensent d'abord les victimes, les statistiques comptent d'abord des faits – voire des affaires, des dossiers ou des procédures, mais il s'agit toujours de faits, isolés ou en série² – accessoirement des personnes mises en cause, plus rarement des plaignants. Il suit de cette série de remarques que pour comparer les deux types d'observations, il faut les rendre comparables et d'abord transformer les comptages de personnes opérées dans les enquêtes en comptages de faits: en l'occurrence, cela revient à multiplier le nombre de personnes se disant, par exemple, victimes d'un vol à la roulotte en 2003 par le nombre de fois où elles disent que ce type d'incident s'est produit cette année-là – à condition toutefois d'avoir pensé à demander cette précision. Néanmoins, si l'enquêté sait à peu près clairement s'il considère avoir été victime ou non – quoiqu'il ait quelquefois du mal à en préciser la date – il peut avoir plus de difficulté à mémoriser avec précision le nombre d'occurrences d'une mésaventure à répétition comme le vol à la roulotte ou la dégradation de voiture.

Les difficultés d'une comparaison ne s'arrêtent pas là: pour pouvoir interpréter les différences de score entre les deux sources, il faut encore connaître la propension des victimes

* Observatoire sociologique du changement (OSC), Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et Fondation nationale de sciences politiques (FNSP), Paris.

** Centre de Recherches sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP-CNRS), Guyancourt.

¹ Comme le remarquent Killias, Clerici, Berruex (1998, 69), les sondages se réfèrent à des taux de prévalence alors que les statistiques de police enregistrent des affaires.

² Aubusson de Cavarlay, 1996, 1997.

à informer la police. L'observation d'une divergence demande en effet explication : une fois admise la faible proactivité policière pour les infractions à victimes directes³, une discordance ne peut s'expliquer que de deux façons : ou bien la victime a effectivement informé la police, mais celle-ci n'a pas enregistré l'infraction d'une manière qui conduise à la décompter, ou bien la victime s'est abstenue de tout signalement. En règle générale, la deuxième raison joue de façon beaucoup plus massive et il y a intérêt à pouvoir préciser son poids.

Au demeurant, l'opération de confrontation se présente assez différemment selon qu'on veut comparer deux photos instantanées ou deux films de l'évolution du phénomène. Dans le premier cas, il faudra encore distinguer l'hypothèse assez rare où l'absence d'anonymat permet une comparaison cas par cas⁴. Le plus fréquemment, l'anonymat des enquêtes tout comme des comptages policiers permet seulement une comparaison globale : la confrontation des résultats d'une enquête en Île-de-France et des données policières pour la même période nous a ainsi permis de montrer la différence de point de vue entre des profanes (les victimes) et des professionnels (les policiers)⁵.

La confrontation entre enquêtes et données policières peut aussi s'attacher aux évolutions et à leurs tendances, un exercice systématique au Royaume-Uni depuis l'invention du *British Crime Survey*⁶. En ce qui concerne la France, nous avons déjà procédé à ce type d'exercice pour la période 1985-1995⁷, mais avec l'inconvénient de ne disposer que de deux enquêtes, l'une au début (celle du CESDIP⁸), l'autre à la fin de la période (la première enquête EPCV de l'INSEE⁹). Depuis lors, l'INSEE a renouvelé son enquête chaque année, et l'on dispose donc d'un début de sérialisation qui rend la comparaison plus solide.

On va prendre cet exemple – inédit – pour illustrer ici la comparaison en tendance entre enquêtes de victimation et statistiques policières.

³ Tendanciellement, l'initiative policière (proactivité) se concentre surtout sur les infractions sans victimes directes, tandis qu'elle connaît principalement les infractions à victimes directes par le renvoi que celles-ci en font. Bottomley, Coleman, 1980 ; Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 44s.

⁴ Le *reverse record check* a été d'un usage répandu à l'époque où l'on tâtonnait pour évaluer la fiabilité et l'apport des enquêtes de victimation : il était alors courant (ainsi LEAA, 1972 ; Sparks, Genn, Dodd, 1977 ; Fiselier, 1978) de partir de dossiers de police pour y repérer les plaignants puis de les interroger pour vérifier s'ils avaient conservé la mémoire de l'incident. Plus récemment Aebi (1999) a procédé en sens inverse : chargé d'évaluer un programme de substitution à la méthadone, il a soumis ceux qui le suivaient à des enquêtes de délinquance auto-révélee et de victimation, puis est allé chercher leurs dossiers policiers.

⁵ Robert, Zauberman, Pottier, 2003 ; comparaison par exemple à des niveaux pareillement subnationaux Schwind, 1975 ; Decker, 1983 ou Farrington, Dowds, 1985 ; et au niveau « national » de l'Angleterre et Galles, Simmons, 2002, 7.

⁶ Ainsi, sur la base du BCS, Kershaw *et al.*, 2001, 14sq ou Payne, 1992 en ce qui concerne l'Écosse ; pour une double comparaison mobilisant à la fois les données du *British Crime Survey* (BCS) et celles du *National Crime Survey* (NCS) américain, voir notamment les calculs de corrélations entre tendances du BCS, du NCS et des statistiques de police des deux pays (Lagan, Farrington, 1998, 13).

⁷ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange 1999 (en français), 2001 (en anglais).

⁸ La première enquête nationale de victimation réalisée en France portait sur un échantillon de 11 156 personnes sur lesquelles 1 138 des 2 076 victimes ont ensuite été interrogées plus en détail lors d'une seconde phase sur les vols, cambriolages, agressions sexuelles, entre proches et ordinaires, infractions aux droits de la consommation, du travail et des affaires subies en 1984 et 1985 (Zauberman, Robert, 1995, 46s).

⁹ C'est en 1996 que l'Institut national de la statistique et des enquêtes économiques (INSEE) insère pour la première fois un module de victimation dans son enquête (permanente) annuelle sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Un échantillon national de 5 787 ménages était interrogé sur les cambriolages, vols de et dans les voitures, les autres vols, les agressions et les fraudes subies au cours des années 1994-1995.

Présentons d'abord les deux protagonistes. L'organisation policière française comprend deux corps également nationaux, la gendarmerie et la police nationale, mais le ministère de l'Intérieur tient depuis 1950, et publie depuis 1972¹⁰, une statistique qui les concerne tous deux. Il s'agit des faits enregistrés par l'un ou l'autre de ces corps, à condition toutefois que l'infraction semble assez sérieuse (un soupçon de crime ou de délit, mais pas de contravention) à l'exclusion cependant des infractions de circulation ou d'imprudence, ainsi que des affaires traitées par des organismes spécialisés (comme en matière fiscale, de droit du travail ou d'opérations de bourse, etc.). De toute manière, nous ne retiendrons que les contentieux à victime directe – agressions, vols, cambriolages, etc. – qui, seuls, peuvent apparaître dans l'autre terme de comparaison, les enquêtes de victimation.

De ce côté-ci, nous avons donc une enquête nationale au milieu des années 1980 puis des enquêtes nationales annuelles à partir du milieu des années 1990, toutes réalisées en face à face. Ces dernières portent sur des échantillons de presque 6 000¹¹ ménages tirés à partir de fichiers de logements, dans lesquels on a interrogé d'abord un seul individu par ménage, ensuite jusqu'à trois. L'échantillon est renouvelé par moitié à chaque enquête¹². Comme chaque passation concerne les deux années antérieures – ainsi celle de janvier 1996 interrogeait sur les victimations subies en 1994 et 1995 – les résultats de deux enquêtes consécutives comportent un recouvrement d'une année – par exemple 1995 figure dans la période scrutée par l'enquête 1996 mais aussi par l'enquête 1997. Que retenir alors, la dernière année de chaque campagne ou les deux ? La première solution semble logique puisqu'elle évite tout recouvrement. À la réflexion, nous avons pourtant opté pour l'autre. En comparant les résultats d'une même année – ainsi 1997 – dans les deux enquêtes – celles réalisées en 1998 et en 1999 – qui la prennent en compte, plus exactement dans la moitié de l'échantillon qui est commune à ces deux enquêtes, on observe en effet une forte déperdition lors de la deuxième passation, quand 1997 devient l'année la plus ancienne de la période sous examen. On assiste, semble-t-il, en partie à un phénomène d'oubli, mais en partie aussi à un télescopage vers l'avant : des incidents localisés en 1997 lors de l'enquête de janvier 1998 sont reclassés en 1998 lors de l'enquête de janvier 1999. Dans cette mesure, conserver chaque fois les deux années d'enquête (et les comparer à deux années de résultats policiers) permet de stabiliser les taux, de les « moyenner » en quelque sorte en amortissant les effets combinés de l'oubli et du télescopage. Cette manière de procéder revient à opérer sur des sortes de moyennes mobiles¹³.

¹⁰ Ministère de l'Intérieur, annuel.

¹¹ Respectivement 5 787 pour 1994-95, 5 889 pour 1995-96, 5 808 pour 1996-97, 5 555 pour 1997-98, 5 774 pour 1998-99, 5 595 pour 1999-2000, 5 764 pour 2000-2001. Les jeunes de 15 à 19 ans sont sous-représentés dans l'enquête 1994-95 ; pour les campagnes ultérieures, ce défaut a été corrigé en interrogeant jusqu'à trois membres d'un même ménage, au moins en ce qui concerne les victimations individuelles. On observera que l'enquête sur 1997-98 donne, pour toutes les victimations, des résultats généralement inférieurs à ceux des autres campagnes.

¹² Caron et Ravalet (2000) ont calculé que cette méthode d'échantillons semi-rotatifs n'affaiblit pas la signification statistique des évolutions. Nous l'avons vérifié nous-même : les tendances sont proches que l'on travaille sur la série de toutes les enquêtes ou sur celles construites en retenant une enquête sur deux (1996, 1998, 2000, 2002 ou 1997, 1999, 2001) de manière à ne conserver que des échantillons indépendants.

¹³ Dans une courte exploitation de certaines de ces enquêtes EPCV de l'INSEE, Aubusson, Lalam, Padieu, Zamora (2002, 151) ont choisi de calculer des moyennes dérivées de deux enquêtes consécutives et de comparer ainsi la période 1995-1996-1997 à la période 1998-1999-2000, mais, ce faisant, ils ne disposent que de deux points et non d'une série.

Si elle comporte quelques informations sommaires sur les mis en cause, la source policière française est absolument muette sur les victimes, même sur celles qui ont déposé plainte. La comparaison ne pourra donc s'opérer qu'à condition de transformer les résultats des enquêtes en passant des personnes aux faits. Pour ne pas perdre des informations procurées lors des phases intermédiaires, on commencera par étudier, pour chaque sorte de victimation retenue dans les enquêtes, l'évolution des prévalences puis celle du nombre moyen de faits par victime, enfin celle du pourcentage de plaintes et c'est seulement à ce moment que l'on introduira l'évolution décrite à partir de la source policière¹⁴.

La *prévalence* est la proportion de personnes ou de ménages atteints au moins une fois par une sorte donnée de victimation au cours de la période de référence. Dans certains cas, on peut se référer à un taux de *risque* lorsqu'on mesure la prévalence des seuls personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée. Ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler.

En multipliant la prévalence par le nombre moyen de faits par victime, on obtient le taux d'*incidence* qui mesure le nombre de faits de même nature subis pour 100 répondants au cours de la période de référence.

En multipliant l'incidence par cette proportion de victimes disant *avoir porté plainte*, on obtient l'*incidence apparente*, celle dont la police peut avoir connaissance par la démarche de la victime. Les représentations graphiques de l'évolution de ces indicateurs sont accompagnées, dans les figures suivantes, de courbes de tendance.

Cependant, pour ne pas allonger inconsidérément la taille de cet article, nous nous bornerons à une présentation relativement sommaire pour les infractions contre les biens (vols, cambriolages, etc.) et nous approfondirons seulement le cas des agressions.

La délinquance d'appropriation : une stabilisation en palier haut

Si l'exercice de comparaison ne sera approfondi que pour le seul cas – d'ailleurs plus complexe – des agressions, il est cependant utile d'y procéder, au moins sommairement, dans celui – plus simple – des victimations patrimoniales, à fins de comparaisons entre les différentes sortes d'incidents et leurs évolutions.

On retiendra ici deux victimations concernant tout le ménage – le cambriolage et le vol de ou dans les voitures – et une qui regarde l'individu – le vol personnel¹⁵.

La baisse des cambriolages

On ne considérera ici que les victimations qui atteignent la résidence principale, dans la mesure où les enquêtes EPCV de l'INSEE ne s'intéressent qu'à cette modalité¹⁶. Du côté

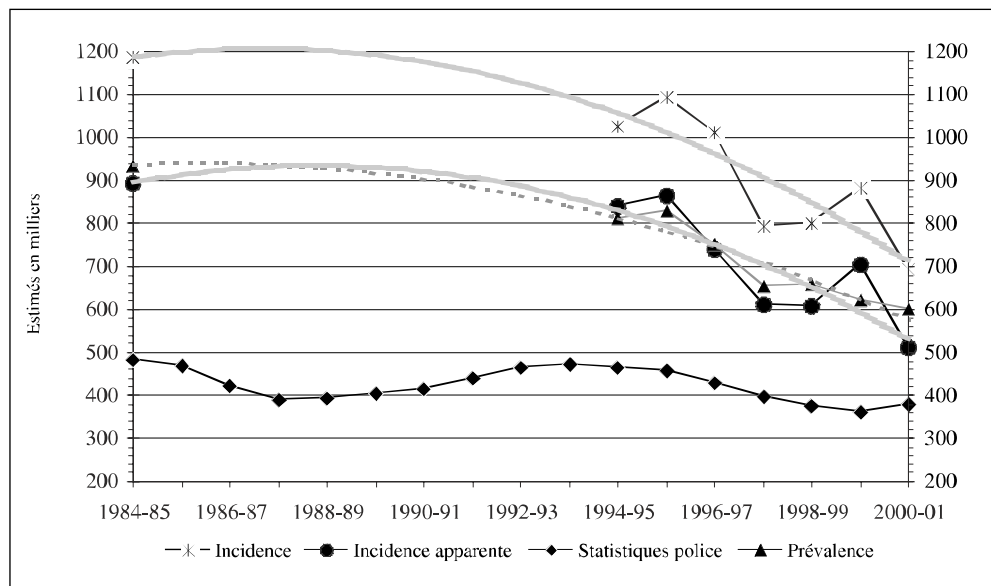
¹⁴ La source policière se présente en nombres absolus (tant de vols, par exemple). Il faut donc rapporter les taux indiqués par les enquêtes aux populations de référence pour obtenir des estimés directement comparables avec les comptages administratifs. Prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un intervalle de confiance : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leur valeur dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elle se situe entre un minimum et un maximum. En forme résumée, on représente parfois le taux ou l'estimé par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette.

¹⁵ Certaines des enquêtes utilisées – celle du CESDIP notamment – embrassent aussi d'autres sortes de victimations, mais on n'a évidemment retenu ici que les cas communs à toutes.

¹⁶ En fait, les trois quarts des cas révélés dans la première enquête nationale (CESDIP) concernent la résidence principale. Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange (1999, 291) expliquent comment on a procédé pour rendre les données de l'enquête CESDIP comparable avec celles des enquêtes EPCV de l'INSEE.

des données policières, on retiendra évidemment les cambriolages de résidence principale, mais on y ajoutera les vols avec entrée par ruse – on doute que les enquêtés soient capables de les distinguer d'un cambriolage au sens juridique précis du terme¹⁷. Faut-il aller plus loin et compter encore les vols violents au domicile ? C'est moins probable : les victimes tendent généralement à inclure parmi les agressions et non parmi les vols tous les incidents comportant une violence physique, même si une soustraction les accompagne. De toute manière, leur faible nombre les empêche de peser sur les tendances¹⁸.

Figure 1: Cambriolages – résidences principales; évolution des estimations de prévalences, incidences, incidences apparentes et statistiques policières (1984-2001)¹⁹



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; statistiques policières ministère de l'Intérieur.
Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Note : pour les courbes des incidences et des statistiques policières, il s'agit de faits dont le nombre se lit avec l'échelle de gauche ; pour la courbe de prévalence de personnes dont le nombre se lit avec l'échelle de droite.

Les statistiques de police regroupent les cambriolages des résidences principales et les entrées par ruse.

En étudiant l'évolution décennale depuis le milieu des années 1980, nous²⁰ avons observé une baisse claire (de 4,66 à 3,50%) de la prévalence, particulièrement marquée dans la région parisienne et généralement attribuée à la mise en œuvre dans cette période de précautions et d'équipements anti-effraction ; elle semble s'être poursuivie depuis le milieu des années 1990 : le périmètre de population soumise à ce risque s'est donc contracté. Le nombre moyen de cambriolages subis par chaque victime au cours des deux années de chaque enquête est, dans l'ensemble, étale avec quelques soubresauts en fin de

¹⁷ C'est-à-dire, en droit français, par escalade, effraction ou usage de fausses clefs.

¹⁸ Déjà observé in Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 270.

¹⁹ On trouvera en annexe les tableaux de données sur lesquelles se fondent cette figure et les suivantes.

²⁰ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 2001.

période, de sorte que l'allure de la courbe d'incidence est un peu plus heurtée que celle de la courbe de prévalence, quoique pas fondamentalement différente. Enfin, la propension à la plainte reste étale – autour des trois quarts des victimes – de sorte que la courbe d'incidence apparente suit fidèlement l'allure de celle d'incidence. Quant aux données policières, elles « lissent » la tendance à la baisse jusqu'à la rendre peu perceptible.

En théorie, les données policières devraient s'inscrire dans l'intervalle de confiance des estimés d'incidence apparente ; qu'elles se situent systématiquement en dessous suggère que, dans bien des cas, le cambriolé affirme *avoir déposé plainte*, alors qu'il s'est contenté d'avertir la police²¹ ou alors qu'il a cru déposer plainte alors que son interlocuteur s'est borné à un enregistrement simplifié (dit *en main courante*) qui exclut le comptage statistique. Une autre explication possible consiste à imaginer que la plainte a bien été enregistrée mais sous une autre qualification. En tout cas, le niveau policier est ici constamment inférieur non seulement à l'estimation des incidences d'après les enquêtes, mais encore à celles des incidences apparentes, après correction par le taux de plainte.

La stagnation des vols de et dans les voitures

Ce cas est le plus compliqué de toutes les victimations patrimoniales : la première enquête nationale l'incluait dans une catégorie plus vaste de « vols » – situation qui prête aux sous-estimations – et, de plus, son unité de compte était toujours l'individu et jamais le ménage, ce qui a pu conduire certains répondants à ne tenir compte que de leurs victimations « personnelles ». Il est donc possible que ce type de victimations ait été minoré dans l'enquête sur 1984-85.

Les enquêtes INSEE individualisent bien les vols concernant les véhicules, mais sans permettre de compter séparément ceux – beaucoup plus nombreux et beaucoup moins systématiquement signalés par la victime à la police – qui portent seulement sur des objets ou des accessoires (*vol à la roulotte*)²². En revanche, les catégories policières pertinentes – vols de voitures, vols dans et sur les voitures – sont clairement identifiables.

On observe un fort élargissement du périmètre des victimes (prévalence) jusqu'au milieu des années 1990, quoiqu'il faille tenir compte de la forte croissance du taux de ménages équipés (0,91 au milieu des années 1980, 1,04 dix ans après²³) et de la probable sous-estimation du point de départ²⁴ ; ensuite, on assiste, au contraire à une érosion continue depuis le milieu de la décennie 1990, qui nous ramène en fin de période à la prévalence observée quinze ans auparavant. Le nombre moyen d'incidents par victime au cours des deux années de chaque enquête a, dans l'ensemble, peu varié malgré quelques pics (1994-1995) ou chutes (1997-1998, 1999-2000), de sorte que la courbe d'incidence revêt une allure proche de celle de prévalence. La propension à la plainte – qui semblait s'être rétrécie au milieu des années 1990 par rapport au milieu des années 1980, pour autant que l'on

²¹ D'autres enquêtes (Pottier, Robert, Zauberman, 2002) ont détaillé davantage leurs questions sur le renvoi à la police pour isoler plus précisément les véritables dépôts de plainte (voir aussi la partie spéciale de l'enquête EPCV/INSEE sur 1997-98).

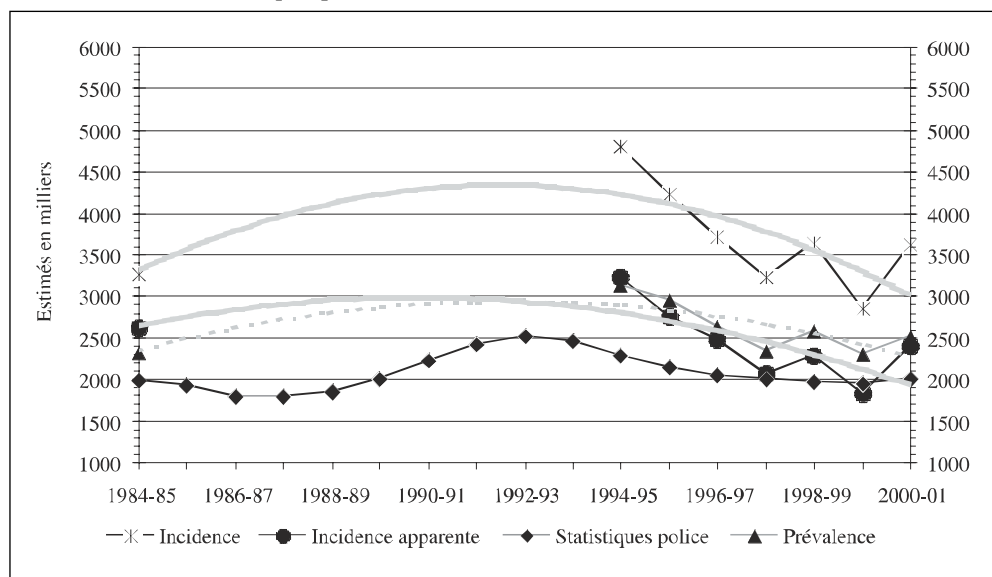
²² Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange (1999, 291s) expliquent comment on a procédé pour rendre les données de l'enquête CESDIP comparables avec celles des enquêtes EPCV de l'INSEE.

²³ Martin, Rennes, 1997.

²⁴ Que l'on a tenté de corriger, au moins partiellement, dans le calcul des estimés (figure 2) en rapportant les taux observés aux individus et non aux ménages puisque l'enquête 1984-85 a été construite comme une enquête individuelle.

puisse s'appuyer fermement sur les données de la première enquête – paraît ensuite stable de sorte que la courbe d'incidence apparente a une allure très semblable aux précédentes. Quant aux données policières, elles décomposent la croissance globale antérieure à 1995 en une période d'érosion suivie d'une autre de forte croissance, mais nous ne disposons pas ici des enquêtes intermédiaires qui permettraient une comparaison fine sur cette sous-période. Ensuite, elles « lissent » l'érosion postérieure à 1995, mais elles finissent par converger à peu près avec les estimations d'incidence apparente : ces dernières années, le taux de plainte semble donc suffire à rendre compte de la différence entre l'incidence tirée des enquêtes et celle qu'indiquent les comptages officiels²⁵.

Figure 2 : Vols de ou dans les voitures ; estimations des prévalences, incidences, incidences apparentes et statistiques policières (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; statistiques policières ministère de l'Intérieur. Champ : France métropolitaine, 1984-85 population âgée de 15 ans et plus. ; 1994-95 à 2000-01 ensemble des ménages.

Note : pour les courbes des incidences et des statistiques policières, il s'agit de faits dont le nombre se lit avec l'échelle de gauche ; pour la courbe, il s'agit de prévalence de personnes dont le nombre se lit avec l'échelle de droite.

Les statistiques de police regroupent les vols ou tentatives de vols de voitures (sauf fret), les vols à la roulotte et les vols d'accès-soires sur véhicules.

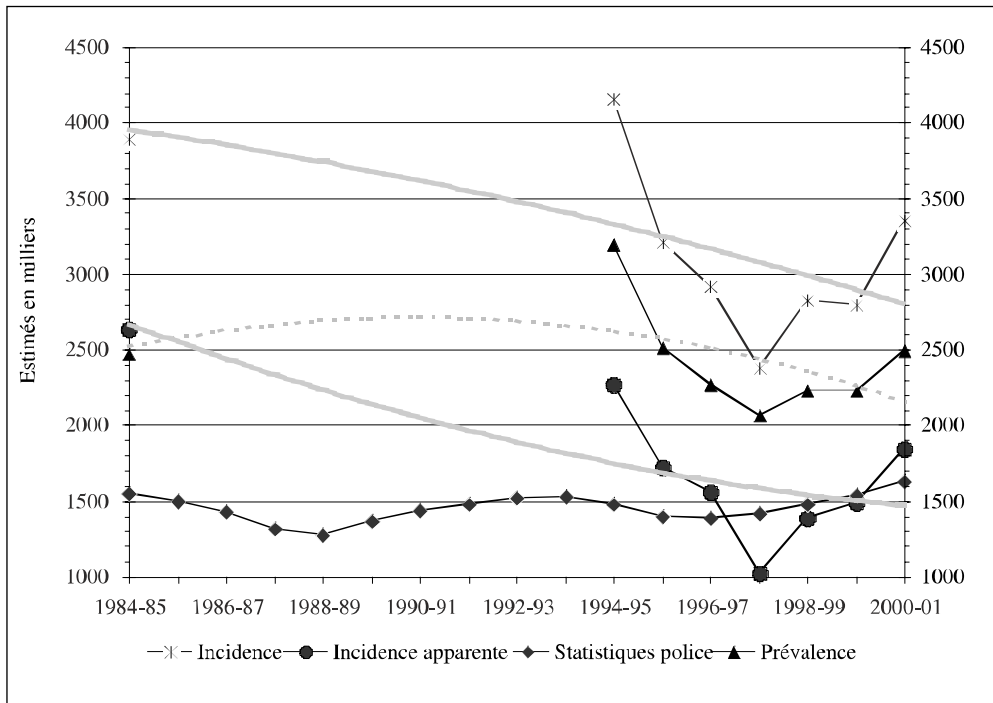
... et celle des vols personnels

Pour finir avec cette première partie, il faut encore considérer une victimation qui concerne cette fois l'individu et non plus le ménage, ce qui simplifie les choses dans la mesure où l'unité de compte « individu » existe dans toutes les enquêtes. Toutefois, on a été conduit, pour la première enquête, à englober les cambriolages hors de la résidence principale dans la mesure où on ne peut exclure que les répondants aux enquêtes INSEE en aient

²⁵ Les données policières entrent dans l'intervalle de confiance des estimés d'incidence apparente, ou s'en rapprochent fortement, à partir de 1997-98.

tenu compte dans leur réponse à la question sur le vol personnel²⁶. Il faut aussi noter que les vols personnels sont estimés dans la première enquête en prenant le résidu d'une catégorie générale de vols une fois déduits ceux concernant le véhicule.

Figure 3 : Vols personnels ; estimations des prévalences, incidences, incidences apparentes et statistiques policières (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; statistiques policières ministère de l'Intérieur.
Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Note : pour les courbes des incidences et des statistiques policières, il s'agit de faits dont le nombre se lit avec l'échelle de gauche ; pour la courbe de prévalence, il s'agit de personnes dont le nombre se lit avec l'échelle de droite.

Les statistiques policières regroupent les vols divers contre des particuliers, les vols dans les résidences secondaires, les vols dans d'autres lieux contre des particuliers, les vols de deux roues.

Le périmètre des victimes s'est accru, de manière modérée, au cours de la décennie 1985-1995 puis s'est contracté jusqu'à revenir légèrement en dessous de son point de départ... avec cependant une possible remontée limitée en fin de période. Par ailleurs, le nombre moyen de faits subis par chaque victime au cours des deux années de référence de chaque enquête semble s'être érodé jusqu'au milieu de la décennie 1990 puis être resté stable par la suite²⁷, ce qui conduit à une courbe d'incidence dont l'allure ressemble, en

²⁶ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange (1999, 293) expliquent comment on a procédé pour rendre les données de l'enquête CESDIP comparables avec celles des enquêtes EPCV de l'INSEE.

²⁷ On ne doit pas accorder une grande importance à l'impressionnante chute du nombre moyen dans l'enquête pour 1997-98 : avertis qu'il allaient devoir répondre en détail à une batterie de questions sur chaque incident (et non pas seulement sur le dernier), les enquêtés ont pu se montrer parcimonieux dans leur estimation du nombre de victimations antérieures.

plus contrastée, à celle de la courbe de prévalence. Quant à la propension à la plainte, elle aurait d'abord baissé avant de se stabiliser et l'allure de la courbe d'incidence apparente ne diffère pas beaucoup de celle de la courbe d'incidence. Les données policières minimisent la croissance de la première période comme d'ailleurs elles « lissent » l'évolution en V de la plus récente. On remarquera qu'elles finissent par entrer dans l'intervalle de confiance des estimés d'incidence apparente – ou par en côtoyer les limites – à partir de 1996, ce qui laisse à penser que la police enregistrerait de plus en plus systématiquement sous forme de plainte tous les signalements opérés par les victimes.

En fin de compte, nous pouvons tirer au moins deux leçons de ce premier exercice. On ne trouve finalement nulle part d'indication en faveur d'une croissance de ces délinquances patrimoniales depuis le milieu des années 1980 : certaines ont pu croître en début de période, mais l'érosion qui a suivi les a ramenées à leur point de départ ; d'autres montrent une tendance continue à la baisse. Ce constat reste vrai que l'on parle en termes de périmètre de la population touchée (prévalence) ou d'intensité des faits au sein de cette population (incidence). Il a déjà été fait²⁸ : après une vraisemblable envolée « historique » pendant vingt-cinq ans, la délinquance patrimoniale s'est – au pire – stabilisée (mais stabilisée en palier haut) depuis le milieu des années 1980. À ce niveau très global, la différence entre enquêtes et données policières provient surtout du non-renvoi ; la fiabilité du volume des enregistrements policiers s'en trouve sévèrement affectée²⁹. En revanche, les propensions à la plainte ne semblent pas s'être modifiées trop lourdement pendant la période sous examen, de sorte que les tendances des statistiques sont souvent assez comparables à celles des enquêtes. Toutefois, les données policières donnent de l'allure des évolutions des images plus atténuées ou plus 'lissées' que celles produites par les enquêtes. Il faut probablement y voir l'effet d'une sorte d'inertie institutionnelle qui limite – ou du moins retarde – la réactivité de la machine policière. On comprend alors tout l'enrichissement qu'il y a à pouvoir disposer de plusieurs sources d'informations. L'argument va apparaître encore plus nettement quand on aborde le problème hypersensible de la violence. Du coup, nous allons creuser davantage la comparaison d'autant que la matière est plus complexe.

L'alarme à la violence

L'hypothèse d'une reprise de la violence après une longue *civilisation des mœurs* parcourt les pays européens. Pourtant, les taux des homicides n'y ont pas connu la croissance qui a marqué les États-Unis (avant le reflux partiel de la décennie 1990³⁰). Le débat européen se concentre donc sur des atteintes moins graves, d'où l'importance des données

²⁸ Ainsi Robert, 2002, 30.

²⁹ Atténuons cependant la portée d'un tel constat : règle générale, ce que les victimes s'abstiennent de renvoyer leur paraît généralement moins grave que ce qu'elles renvoient ce qui modère l'importance de la perte d'information subie par la source policière. Toutefois, atténuons maintenant l'atténuation : on distingue une minorité de victimes qui s'abstiennent de renvoyer même des incidents perçus comme sérieux parce qu'elles sont loin de tout recours institutionnel et qu'elles ont perdu toute confiance dans les institutions publiques. Tout minoritaire qu'il soit, ce signe de désaffiliation sociale est cette fois peu rassurant et il est important de pouvoir compenser, sur ce point, la cécité des comptages institutionnels (Robert, Zauberman, Pottier, 2003).

³⁰ Ainsi en France, en fin de siècle, le taux déduit des données policières est revenu, après une petite hausse au cours de la décennie 1980, un peu en dessous de 2/100 000, son niveau d'étiage des années 1970. Aux États-Unis, le taux correspondant a atteint 10/100 000 à la fin des années 1980 pour revenir à 6 une décennie après (Fox, Zawitz, 2003).

consacrées aux violences non létales. Cependant, la relative rareté de ces atteintes rend leur observation fragile, d'où la nécessité de pouvoir confronter plusieurs sources d'information.

Les enquêtes CESDIP et INSEE/EPCV recourent sur ce point à un questionnement assez homogène³¹, même si la première compte à part les agressions sexuelles et celles entre proches. Elles serviront de base à l'exercice ; toutefois comme il s'agit d'un risque globalement rare, au moins dans ses modalités les plus graves, donc fatalement peu représenté dans un échantillon national, on cherchera à mobiliser d'autres enquêtes, au moins à titre de comparaison. Des enquêtes locales³² (urbaines ou régionales) suivent à peu près le même protocole, parfois en plus détaillé. En revanche, d'autres investigations comme le Baromètre Santé³³ ne comprennent pas par exemple de question sur le dépôt de plainte et l'on peut se demander si un contexte d'interrogation très différent produit des réponses tout à fait comparables³⁴. Quelques enquêtes – comme le sondage de l'OCSS³⁵ en 1976 pour le comité Peyrefitte (1977) ou l'enquête *sociabilité et insécurité* en Rhône-Alpes en 1986-87 (Lagrange, Roché, 1988, vol. 2) – n'ont pu être utilisées que ponctuellement en raison de formulations trop éloignées.

Par ailleurs, l'ensemble des agressions recueillies à partir des enquêtes recouvre un spectre très large, allant de l'attitude menaçante ou des injures aux blessures qui envoient à l'hôpital. D'un côté, l'extrême sensibilité aux atteintes au corps semble plaider pour une exclusion des agressions sans contact physique ; à l'inverse, l'extension des revendications de reconnaissance et de respect dans un contexte de tensions identitaires et culturelles révèle de vives susceptibilités et, dans ce contexte, il serait imprudent de négliger les injures, menaces et attitudes agressives. Une forte dimension d'atteinte à l'identité peut s'y manifester. Moyennant quoi, pratiquer des comparaisons suppose d'opérer des classements dans un ensemble autrement trop hétérogène. On distinguera donc : 1) des situations qui n'impliquent pas d'interactions physiques mais des menaces, des insultes ou du chantage (*violences verbales*) ; 2) celles qui comportent des coups – souvent mutuels : bagarres – qui n'ont pas donné lieu à une ITT ou incapacité totale de travail de plus de huit jours, ni à une hospitalisation et sans usage d'armes (*violences physiques simples*) ; 3) des agressions physiques ayant donné lieu à une ITT de plus de huit jours (*violences physiques caractérisées*) ; 4) enfin l'ensemble des deux dernières catégories (*violences physiques*).

Prévalences : moins la violence est caractérisée plus la croissance est marquée

Prenons d'abord l'ensemble des agressions. Au milieu des années 1980, d'après l'enquête CESDIP, 3,8% des 15 ans et plus répondent en avoir été victimes au cours des vingt-

³¹ Du type *au cours de telle période avez-vous été victime (personnellement) d'agression (ou d'acte de violence) ?* suivi d'une question sur le nombre de fois dans la période d'enquête, puis de questions demandant de préciser la nature et la gravité de l'agression.

³² Robert, Zauberman 1991 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000 ; Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

³³ Guilbert, Baudier, Gautier, Goubert, Arwidson, Janvrin, 2002 ; Guilbert, Baudier, Gautier, 2002.

³⁴ Ainsi dans les enquêtes CESDIP et INSEE – qui interrogent aussi sur les victimations patrimoniales – comme dans les enquêtes locales de victimation, on constate que les répondants englobent spontanément les vols avec violence dans les agressions (voir un test *in* Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 20). On ne sait pas si les répondants au Baromètre Santé (la question est alors : *avez-vous été frappé ou blessé physiquement par quelqu'un ou un groupe de personnes...*) font de même et par ailleurs les violences verbales sont alors explicitement exclues alors que les enquêtes de victimation classiques permettent aux victimes de les prendre en compte, ce qu'elles ne se privent pas de faire.

³⁵ Office central de sondages et de statistiques.

quatre mois écoulés. On peut recalculer une prévalence biennale de 4,8% dans deux enquêtes urbaines (grande agglomération de province et commune de la banlieue parisienne) réalisées à la fin des années 1980 (Robert, Zauberman, 1991). Et la partie française de la première enquête internationale³⁶ indique un taux de 5,8%. Il semble raisonnable d'admettre que la proportion des victimes d'agressions sur deux ans se situe alors aux environs de 5%.

Du milieu à la fin des années 1990, les enquêtes EPCV de l'INSEE suggèrent des prévalences biennales évoluant entre 5,5% et 6,8%. Néanmoins, une enquête réalisée à Amiens³⁷ sur les années 1997-98 donne une prévalence de 10,2% ; inversement, la grande enquête IAURIF-CESDIP³⁸ indique seulement 6,0% pour l'Île-de-France en 1999-2000. Les enquêtes EPCV pour les années 2000-2001 conduisent à des prévalences oscillant entre 7,0% et 7,5%. Entre 1984 et 2001, la proportion de gens qui se déclarent victimes d'une violence quelconque a donc presque doublé.

Cependant, la proportion – deux fois et demie plus petite – des interviewés qui disent avoir subi des *violences physiques simples* n'a, elle, guère varié ; elle oscille entre 2 et 3% dans toute la période³⁹. Quant aux *violences physiques caractérisées*, elles concernent une population vingt à trente fois plus petite que l'ensemble des agressions ; la proportion de ces victimes est de 0,14% en 1984-85 ; dix années après, la première enquête EPCV la situe à 0,26%, mais celles qui suivent suggèrent des proportions oscillant entre 0,12% et 0,22%, donc plutôt en retrait sur le chiffre de 1994-95. Cette proportion de victimes n'est sensiblement supérieure que dans l'enquête Île-de-France – 0,45% en 1999-2000 – et dans le Baromètre-santé (0,90% des enquêtés disent avoir été victimes de blessures avec armes). Entre 1984-85 et 1994-95, la croissance de la prévalence des *violences physiques caractérisées* est juste significative au seuil de 5%. En revanche, elle ne l'est pas au cours de la période 1994-2001. Certes, le point de départ 1984-85 est unique et de ce fait relativement fragile – dans un échantillon de plus de 10 000 personnes, 0,14% représente une quinzaine d'enquêtés – mais il n'existe pas en France d'autre enquête permettant de corroborer ou de corriger ce résultat. D'ailleurs, à l'autre extrémité de la période, les mesures fournies par les enquêtes EPCV pour ces atteintes graves ne sont pas très stables⁴⁰. Si la proportion des victimes ayant déclaré une ITT supérieure à 8 jours (*violences physiques caractérisées*) s'est élevée légèrement arithmétiquement, elle n'a donc pas connu de croissance « significative » au sens statistique.

³⁶ Van Dijk, Mayhew, Killias, 1990. Les intervalles de confiance de cette enquête sont très larges en raison de la petite taille de l'échantillon ; en outre les questions ne permettent pas un découpage des violences comparable à celui pratiqué sur les autres enquêtes retenues.

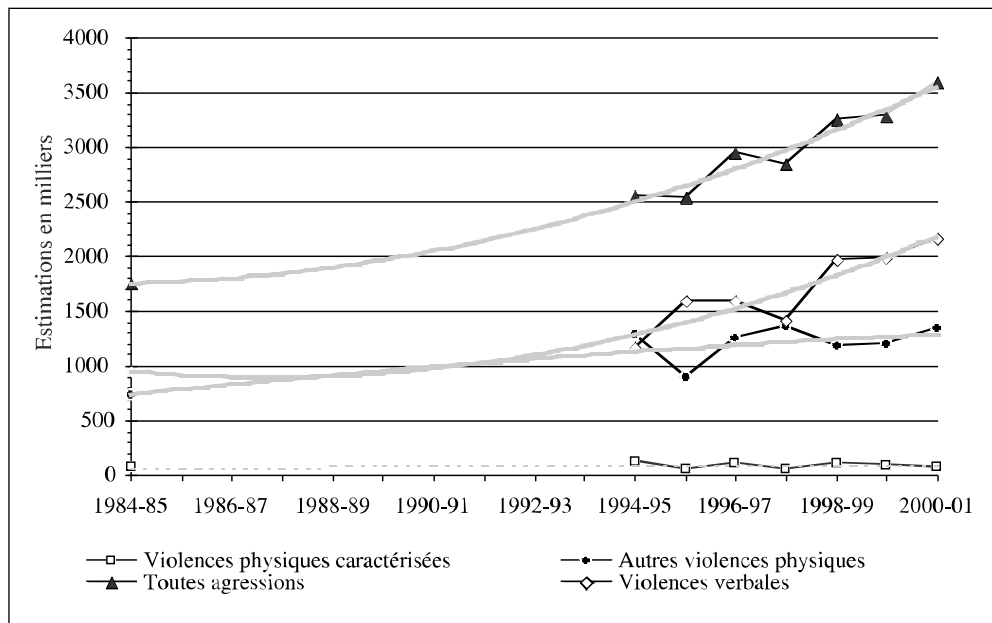
³⁷ Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000 ou Zauberman, Robert, Pottier, 2000. Un questionnaire a été administré par téléphone à un échantillon de 1 156 personnes de quinze ans et plus tiré dans cette agglomération qui en comptait 107 000.

³⁸ Pottier, Robert, Zauberman, 2002. Un questionnaire a été administré par téléphone à un échantillon de 10 504 personnes tiré dans cette région qui en compte 8 750 000.

³⁹ Si l'on excepte un chiffre : celui du Baromètre-santé qui évalue à 5% le taux de victimes sur 2 ans.

⁴⁰ La comparaison des taux de prévalence des agressions physiques graves montre des différences importantes d'une année à l'autre. Il en est de même d'un protocole à l'autre. En outre, l'information sur l'ITT n'est pas toujours présente. Ainsi elle ne figure pas dans le Baromètre-santé et l'on y a considéré comme *violences physiques caractérisées* les agressions avec usage d'une arme blanche, d'un objet contondant ou d'une arme à feu, ce qui n'est pas strictement équivalent (dans l'enquête CESDIP, qui ignorait aussi la référence à l'ITT, on avait retenu les agressions ayant entraîné une hospitalisation). On pourrait se demander si ces variations ne tiennent pas à des biais de sélection, néanmoins la distribution par sexe et âge des répondants est analogue dans les protocoles comparés ou a été redressée : elle ne peut expliquer de telles différences.

Figure 4 : Évolution des prévalences des différentes catégories d'agressions (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE. Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

L'accroissement continu de la prévalence globale des violences entre 1984 et 2001 (figure 4) se retrouve très accentué si l'on considère les seules *violences verbales*, moins marqué si l'on regarde les *violences physiques simples*. Quant aux *violences physiques caractérisées*, leur croissance antérieure à 1995 est à peu près entièrement perdue ultérieurement (voir tableau en annexe). Cette évolution divergente entre les formes les moins marquées et celles qui le sont le plus semble suggérer une bipolarisation de la violence dans la deuxième partie de la période sous examen.

De plus en plus de violences à répétition

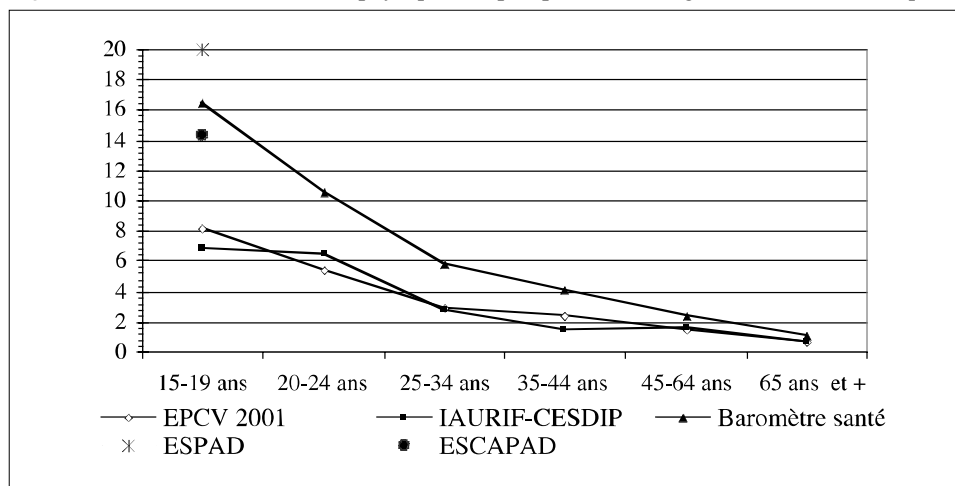
Le nombre moyen d'agressions (multivictimation) subies par chaque victime au cours des deux années de référence de chaque enquête a crû, de manière statistiquement significative, de quelque 50% entre 1984 et 2001.

Malheureusement les taux de multivictimation en matière d'agressions ne sont connus qu'approximativement. Dans la plupart des enquêtes utilisées, on n'interroge en détail que sur l'occurrence la plus récente et l'on se borne à demander le nombre d'événements antérieurs éventuellement survenus dans toute la période sous examen ; mais l'on ignore en fait s'ils sont, comme on le suppose, de même gravité que le plus récent, par exemple si une *violence physique caractérisée* a été précédée uniquement par des *violences physiques caractérisées*. De ce fait, on ne connaît, en toute rigueur, l'évolution de la réitération que pour l'ensemble des agressions, pas vraiment pour chaque sorte de violences. Un complément à l'enquête EPCV, pour 1997-98 permet, par exception, de connaître la nature précise de chaque incident survenu au cours de la période sous examen : il permet de découvrir, par exemple, qu'on surestime de 25% la multivictimation des *violences physiques caractérisées*

Divergences des estimations des violences selon l'âge

Des enquêtes plus spécialisées que celles utilisées dans cet article laissent apparaître, au moins chez les jeunes, des prévalences bien plus élevées en ce qui concerne les *violences physiques simples*, qu'il s'agisse d'investigations menées dans un cadre scolaire (ESPAD, INSERM-OFDT) ou dans celui des Journées d'appel et de préparation à la Défense nationale (ESCAPAD, OFDT). Ces taux de prévalence des agressions physiques, de 15 à 20% dans la tranche d'âge 15-19 ans, sont deux à trois fois plus élevés que ceux qu'on trouve dans les enquêtes EPCV de l'INSEE ou dans celle de l'IAURIF et du CESDIP en Île-de-France. Outre le fait que des enquêtes qui focalisent sur certaines populations et certaines victimations laissent souvent apparaître des scores supérieurs à ceux d'enquêtes générales de victimation, on songe aussi à l'effet de différences dans le protocole des enquêtes susceptibles d'affecter les résultats : les jeunes interrogés au domicile familial en face à face ou même par téléphone – peuvent minorer les comportements déviants (usages de drogues ou d'alcool, bagarres, etc.)⁴¹. L'incertitude qui pèse sur les niveaux dans les enquêtes doit être prise en compte dans la comparaison en niveau avec les estimations issues des comptages policiers. Toutefois, nous n'avons aucune raison de penser que cette sous-estimation du niveau des violences simples chez les jeunes ait évolué dans le temps. Avec l'âge, les divergences se résorbent progressivement : importantes chez les 15-19 ans, elles se réduisent chez les 35-44 ans et disparaissent à peu près pour les 50 ans et plus (cf. figure 5 ci-dessous). On notera que de telles divergences n'apparaissent pas à propos des *violences physiques caractérisées*.

Figure 5 : Prévalence des violences physiques simples par classes d'âge selon différentes enquêtes

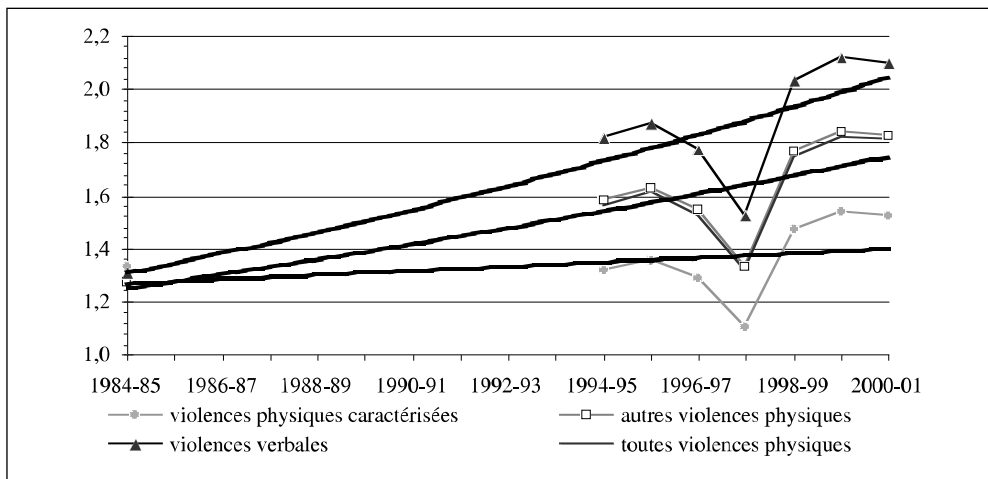


Champs : selon les enquêtes – ESPAD et ESCAPAD 15-19 ans ; autres enquêtes : 15 ans et plus.

Sources : EPCV 2001 ; IAURIF-CESDIP 2001 ; Baromètre santé 2000 ; ESPAD 1999 ; ESCAPAD 2001.

⁴¹ Toutefois on remarquera que le Baromètre-santé réalisé par téléphone au domicile donne des chiffres plus élevés que les autres enquêtes qui interrogent les individus dans leurs foyers.

Figure 6 : Évolution du nombre moyen de multivictimation (1984-2001)



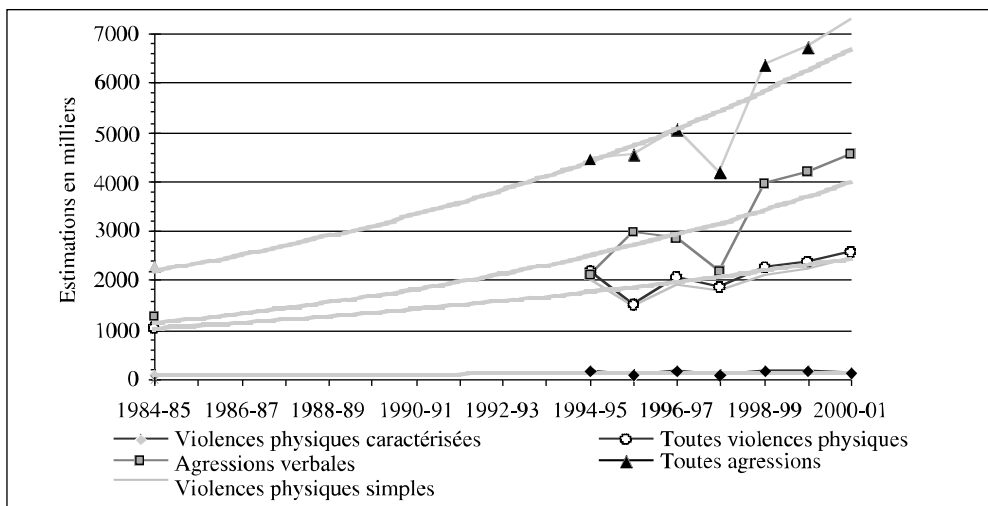
Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE.

Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

en supposant que toute victime de ce type d'agression a toujours subi précédemment des violences de cette gravité. Faute de mieux, nous avons appliqué ces coefficients de correction à toutes les enquêtes EPCV. Du coup, notre connaissance de la multivictimation est améliorée, mais elle reste néanmoins imparfaite : on ignore, en effet, si la surestimation de la multivictimation des *violences physiques caractérisées* est constante au long de toutes les enquêtes.

En combinant les données sur la prévalence – qui ont fait l'objet du paragraphe précédent – et celles sur la multivictimation que l'on vient d'analyser, on obtient l'incidence suggérée par les enquêtes.

Figure 7 : Évolution de l'incidence des différentes sortes de violences (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE

Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

On voit bien que la croissance globale de l'incidence des violences est largement expliquée par celle des *violences verbales*, très modérément par celle des *violences physiques*. Pour les *violences verbales*, il y aurait donc eu, à la fois, élargissement du périmètre de la population atteinte (prévalence) et intensification du nombre de faits (incidence) ; pour les *violences physiques*, au contraire, la croissance tiendrait pour l'essentiel à une augmentation du nombre de faits sans que le périmètre de la population atteinte se soit significativement élargi. Quant aux *violences physiques caractérisées*, l'analyse séparée des deux composantes du taux d'incidence – prévalence et multivictimation – suggère de distinguer deux sous-périodes : entre 1984 et 1994, on assiste à l'élargissement du périmètre des victimes accompagné d'une croissance de la multivictimation ; de 1995 à 2001, le périmètre de ces victimes stagne mais la multivictimation continue à augmenter. On ne peut pas exclure, à vrai dire, que l'incidence des *violences physiques caractérisées* ait stagné au cours des quinze dernières années, mais le plus vraisemblable reste qu'elle se soit légèrement élevée, pour l'essentiel en raison de la réitération de plus en plus fréquente d'actes qui touchent un périmètre de population restreint et qui a peu varié.

Un renvoi de plus en plus sélectif

Le troisième élément que l'on peut étudier à partir des enquêtes est l'évolution du taux des plaintes. Il donne une indication intéressante sur les réactions des victimes, sur l'importance qu'elles attachent aux agressions subies et, simultanément, sur leurs rapports aux institutions qui sont chargées d'y répondre. Il permet en outre de construire le terme de comparaison avec les statistiques de police : l'*incidence apparente*. Naturellement, la propension à la plainte n'est pas la même pour toutes les sortes d'agressions distinguées plus haut.

Tableau I : Taux de plainte (1984-2001) pour agressions (en %)

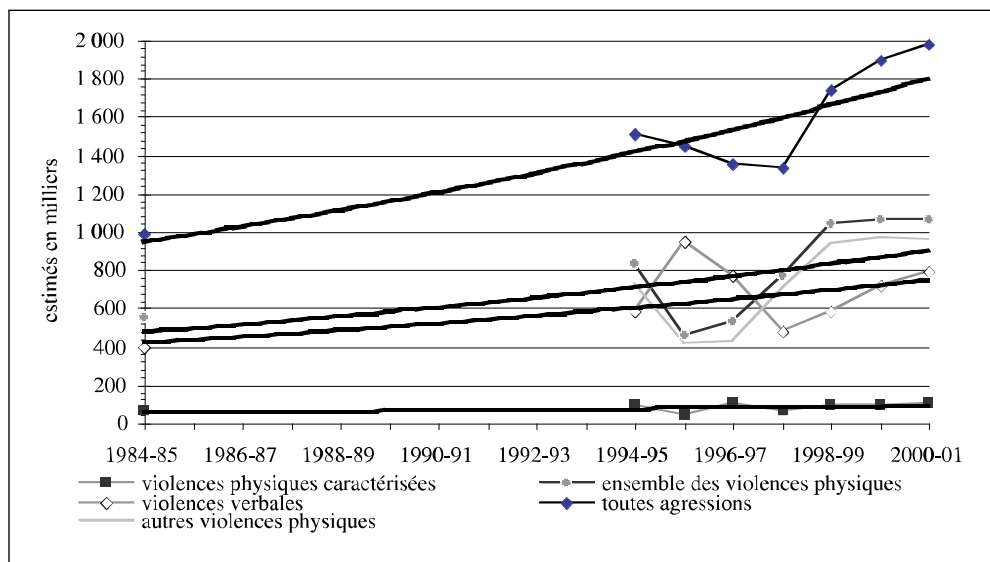
Période de référence	Ensemble des violences	Violences physiques simples	Violences physiques caractérisées	Agressions verbales
1984/1985	42	53	75	31
1994/1995	34	36	61	28
1995/1996	32	28	74	32
1996/1997	27	22	72	27
1997/1998	32	39	95	22
1998/1999	27	45	63	15
1999/2000	28	44	64	17
2000/2001	27	39	91	17

Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE.

Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Le taux des plaintes pour agressions de toute nature, qui était un peu supérieur à 40% au milieu des années 1980, tombe autour de 30% en 1994-95 et se tasse encore à la fin du siècle (27%). Ce mouvement est la résultante de diverses composantes.

Figure 8: Évolution de l'incidence apparente des agressions (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE.

Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Les *violences verbales* sont de moins en moins l'objet d'une plainte du milieu à la fin des années 1990 (baisse de 27% à 17%). Que le pourcentage de plainte pour *violences verbales* se soit fortement contracté signifie-t-il que les enquêtés ont pris l'habitude de mentionner aux enquêteurs des incidents peu caractérisés ou simplement qu'ils considèrent de moins en moins le recours aux autorités comme une démarche pertinente ?

La propension à la plainte s'est plutôt amenuisée pour les *violences physiques simples*. Pour les *violences physiques caractérisées*, elle connaît d'amples fluctuations – 75% en 1984-85, 61% en 1994-95 et 91% en 2001 – sur fond d'une tendance à la systématisation de la plainte. Il semble que les renvois se concentrent à la fin du siècle sur ces *violences physiques caractérisées*, celles qui entraînent les préjudices les plus graves. Est-ce lié à leur caractère de plus en plus répétitif ?

La combinaison de l'incidence précédemment décrite et du taux de renvoi permet de connaître l'*incidence apparente* qui décrit le volume des affaires portées à la connaissance de la police par la plainte de la victime. En cas de *violences physiques caractérisées*, l'ordre de grandeur de l'incidence apparente double en une décennie et demie. La systématisation de la plainte n'y est pas pour rien. On voit par ailleurs que l'incidence apparente des *violences physiques* et des *violences verbales* s'est accrue dans des proportions comparables, mais c'est en partie le résultat de notre incapacité à préciser complètement l'évolution de la multivictimation propre à chaque sorte de violence.

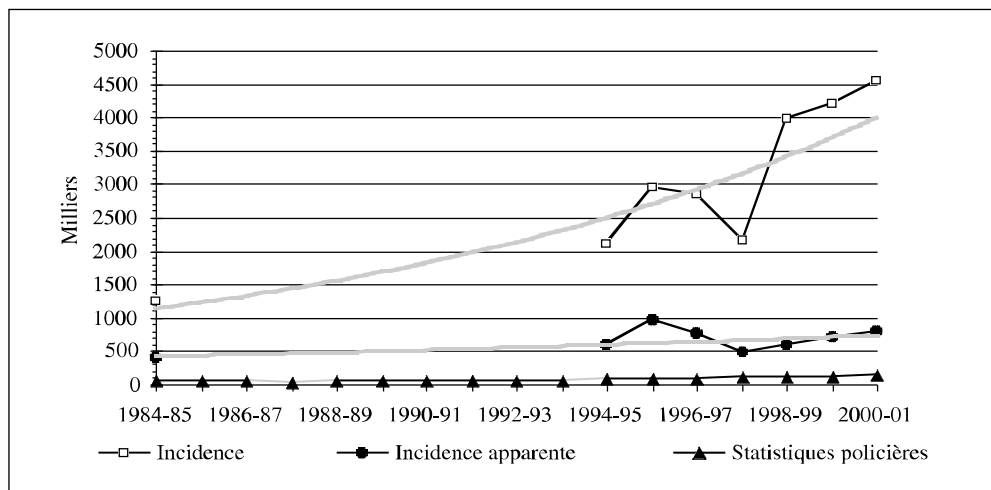
En tout cas, l'évolution des incidences apparentes – ce que la police peut voir grâce à la plainte – est le résultat de processus qui ne sont pas les mêmes dans chaque sorte de violence. Pour les unes – *verbales* – le taux de plainte a chuté mais la prévalence et l'incidence avaient fortement crû. Pour d'autres – *physiques caractérisées* – taux de plainte et multivictimation ont augmenté mais le périmètre des victimes (prévalence) ne s'est guère dilaté. Pour les *violences physiques simples* enfin, seule la multivictimation semble s'être significativement accrue.

Comparaison avec les données policières

Pour les *violences verbales*, les données policières ne rendent pas compte du tout de l'en-
vol – du nombre de faits plus encore que du nombre de victimes – surtout en fin de période.

Cette situation résulte pour l'essentiel du très faible renvoi de ce type d'incidents : la
courbe d'incidence apparente a déjà considérablement lissé les évolutions. On peut suppo-
ser au surplus qu'une partie de la minorité de faits ainsi dénoncée entre dans des qualifica-
tions infra-délictuelles qui échappent au comptage statistique. Voilà une victimation sur
laquelle les données officielles ne peuvent suffire à nous renseigner⁴². Pour autant, l'ana-
lyse des données d'enquête montre que les violences verbales sont extrêmement sensibles
à la vulnérabilité et à la peur personnelles. Les apeurés mentionnent comme injures ou
menaces ce que des personnes impavides ne signaleraient pas comme telles. Ainsi l'éléva-
tion du niveau violences verbales dans les enquêtes traduit autant l'inquiétude dans la
population à un moment donné que l'évolution des victimations.

Figure 9 : Violences verbales ; incidence, incidence apparente et statistiques policières (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; statistiques policières ministère de l'Intérieur.
Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Note : Les statistiques de police regroupent les menaces, injures et atteintes à la dignité.

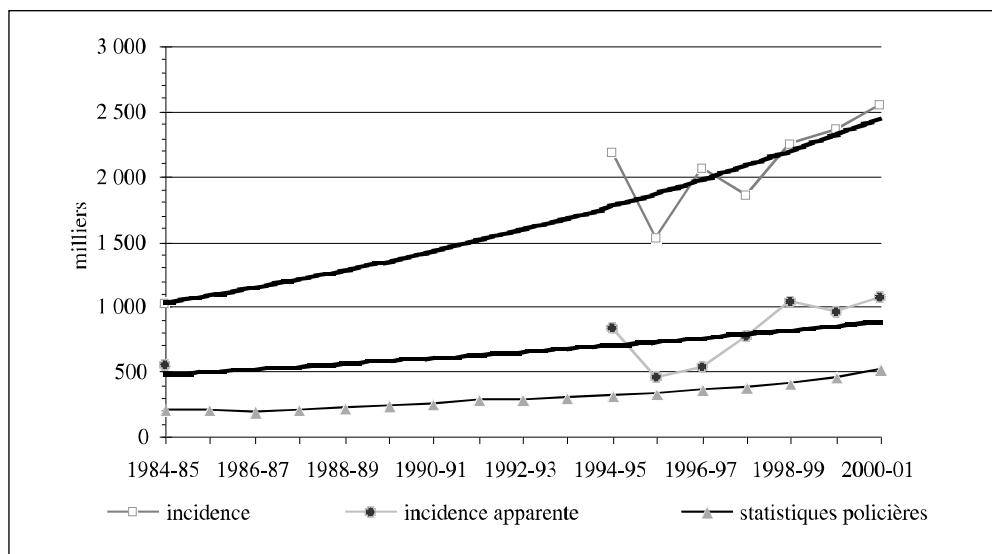
Pour les *violences physiques*⁴³, le taux de renvoi, quoique faible a conservé un niveau à
peu près constant, de sorte que l'évolution de l'incidence apparente restitue à un palier
inférieur les allures de l'évolution de l'incidence. Les données policières⁴⁴ évoluent sur
une plage encore plus basse, ce qui s'explique probablement par le fait que bon nombre

⁴² Adoption d'une qualification qui échappe au recensement statistique ou simple inscription en main courante
sans rédaction d'un procès-verbal de plainte, reste que les données policières s'inscrivent toujours très en
dessous de l'intervalle de confiance des estimés d'incidence apparente.

⁴³ Il n'est possible de faire la comparaison avec les statistiques policières que pour l'ensemble des *violences
physiques*.

⁴⁴ Aux délits de coups et blessures volontaires, déjà augmentés des viols et des tentatives de meurtres, il faut ajou-
ter ici les vols avec violences dont on sait que les enquêtés les classent spontanément parmi les agressions.

Figure 10: Toutes violences physiques ; incidence, incidence apparente et statistiques policières (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; statistiques policières ministère de l'Intérieur. Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Note : Les statistiques de police regroupent les tentatives de meurtre, viols, coups et blessures, enlèvements, harcèlements, vols violents.

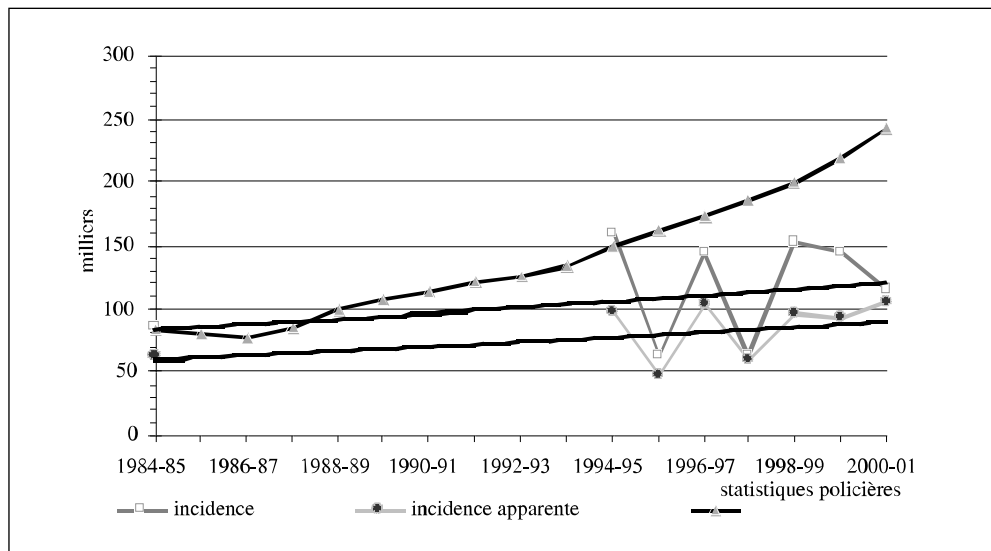
d'entre elles constituent des infractions trop minimales pour entrer dans le décompte statistique⁴⁵. Toutefois, l'évolution suggérée par les données policières – qui étaient comparables entre 1984-1985 et 1994-1995 à celles avancées d'après les données d'enquêtes (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, tableau I) s'en écarte de plus en plus à partir du milieu des années 1990.

Venons maintenant aux *violences physiques caractérisées* que nous avons définies plus haut par l'infliction à la victime d'une incapacité de travail de plus de huit jours. Si l'on compare avec les délits de coups et blessures (auxquels on ajouterait les tentatives de meurtre et les viols) des statistiques de police, celles-ci – qui se situaient déjà au-delà de l'incidence apparente et à peu près au niveau de l'incidence réelle jusqu'au milieu des années 1990 – dépassent ensuite de plus en plus nettement toutes les données d'enquête.

Jusqu'au début des années 1980, c'était l'incapacité de travail de plus de huit jours qui définissait le seuil de l'enregistrement des agressions dans les statistiques policières : elles constituaient alors un *délit* et non plus seulement une *contravention*. Depuis la loi *Sécurité et libertés* du 2 février 1981, on est entré dans une autre logique : à plusieurs reprises, le législateur a permis de classer comme délit des violences de moindre conséquence physique, en considération de leurs circonstances ou de la qualité de la victime ; non seulement la loi de modification du 10 juin 1983 n'est pas revenue sur cette innovation mais encore, dix ans après, l'article 222-13 du nouveau code pénal en a élargi les modalités. La machine législative s'est ensuite emballée : des lois de 1996, 1998, 1999 sont venues multiplier le

⁴⁵ Malgré les élargissements successifs des définitions législatives dont on va parler un peu plus bas.

Figure 11 : Violences caractérisées ; incidence, incidence apparente et statistiques policières (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; statistiques policières ministère de l'Intérieur.
 Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Note : Les statistiques policières regroupent les tentatives d'homicide, viols, coups et blessures.

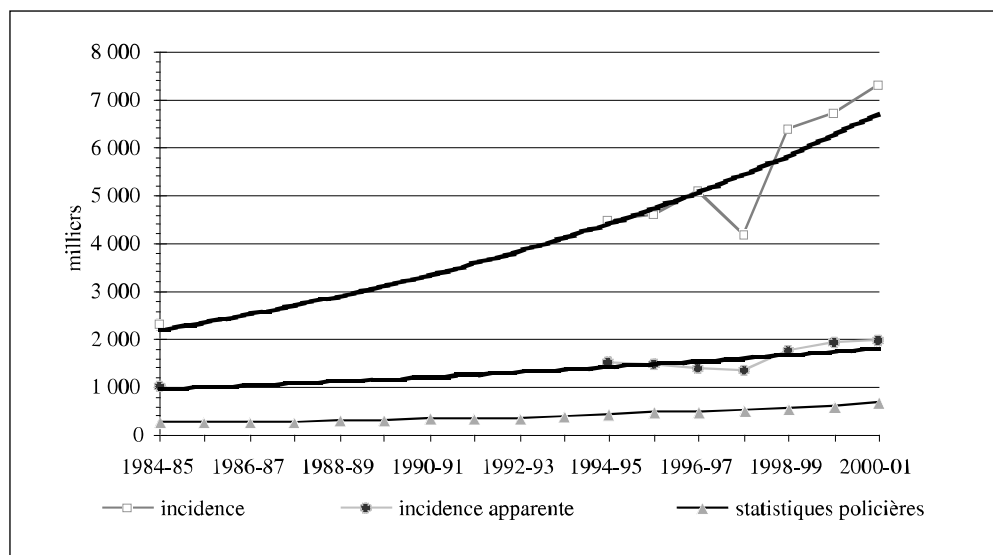
nombre de cas où l'on peut retenir des agressions comme délit, bien qu'elles n'aient pas entraîné d'incapacité de travail de plus de huit jours, ou même d'incapacité du tout⁴⁶. Du coup, le périmètre du délit de coups et blessures ne cesse de s'élargir et l'on ne peut plus le prendre comme terme de comparaison pour les *violences physiques caractérisées*, surtout à partir du milieu des années 1990⁴⁷ : en témoigne une croissance des données policières qui contraste avec la stagnation des données d'enquêtes.

⁴⁶ La loi de 1981 permettait de qualifier de délit des violences ayant entraîné une ITT n'excédant pas huit jours si elles étaient commises avec préméditation ou guet-apens, usage ou menace d'une arme, sur une personne vulnérable, un ascendant, un avocat, officier public ou ministériel, agent de la force publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public, sur un témoin ou une victime pour les empêcher de prêter leur concours à la Justice. Le nouveau code pénal ajoutera, parmi les victimes les mineurs de 15 ans, magistrat et juré, partie civile ou conjoint, parmi les auteurs les dépositaires de l'autorité publique et la commission en réunion, mais il supprimera le guet-apens. Une loi du 22 juillet 1996 précisera que l'absence totale d'ITT entre dans les dispositions de 222-13 et aggravera les peines en cas de multiplicité de conditions aggravantes. Une loi du 17 juin 1998 ajoutera les cas commis dans les établissements scolaires ou à leurs abords. Enfin une loi du 18 juin 1999 détaillera les agents des forces de l'ordre et y ajoutera les employés d'un réseau de transport public. Postérieurement à la période de référence de la dernière enquête sous examen dans cet article, soit 2001, de nouvelles dispositions législatives ont encore étoffé dans le même sens l'article 222-13 : une loi du 9 septembre 2002 inclut les violences commises par un majeur avec l'aide d'un mineur ; une autre loi du 3 février 2003 vise les violences à caractère raciste ou xénophobe et la plus récente, du 18 mars 2003 ajoute encore, parmi les victimes spécialement protégées, la famille et les proches de la longue liste des victimes protégées au 4°, l'ensemble des personnes chargées d'une mission de service public, les professionnels de la santé et les victimes de violences homophobes, ainsi que celles de violences commises dans les transports publics et les gares.

⁴⁷ Dans l'enquête Île-de-France, nous avons pu vérifier que l'« excès » policier s'expliquait par le jeu de ces nouvelles circonstances aggravantes (Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 54). La partie spéciale de l'enquête EPCV pour 1997-1998 – qui détaille la nature de chaque incident – permet de voir que la prise en compte de cas entrant dans les dispositions aggravantes de l'article 222-13 CP multiplierait par 2,5 le nombre de cas obtenus en considérant seulement les incapacités de travail de plus de huit jours.

Celles-ci témoignent de la stagnation des *violences physiques caractérisées* (par une certaine durée d'incapacité de travail). Les données policières, elles, traduisent un autre phénomène : la tendance du législateur à traiter comme des infractions sérieuses – des délits – des agressions sans conséquences physiques notables, mais qui indignent en raison de la vulnérabilité des victimes, de l'exaspération des catégories socioprofessionnelles – policiers, enseignants, chauffeurs de bus, employés de la SNCF, gardiens de prison... – qui y sont exposées.

Figure 12 : Ensemble des violences ; incidence, incidence apparente et statistiques policière (1984-2001)



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; statistiques policières ministère de l'Intérieur. Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Note : Les statistiques policières regroupent toutes les libellés d'infractions déjà présents dans les figures 8, 9, 10 ainsi que les violations de domicile.

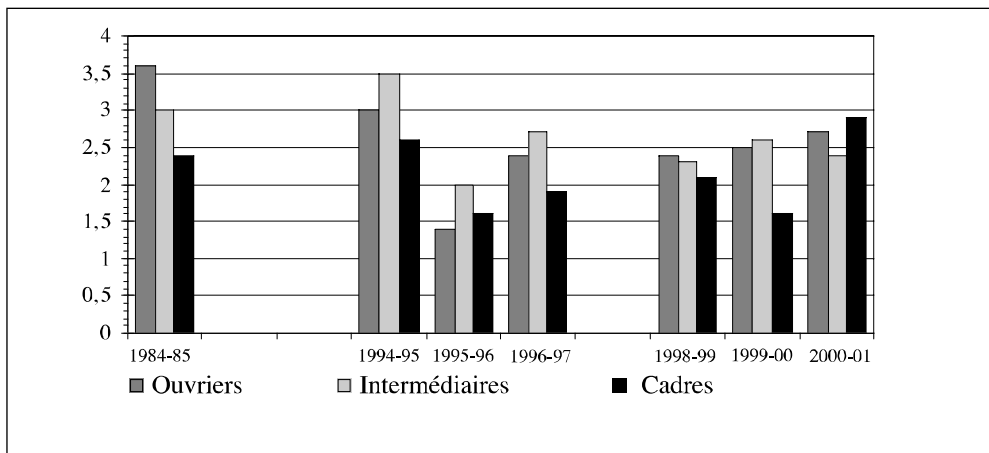
Au total, les comptages policiers de la violence peinent à saisir les *violences verbales* et leur évolution et « surestiment » de plus en plus les *violences physiques caractérisées* et même l'ensemble des *violences physiques*.

Si l'on s'en tient aux enquêtes, le phénomène marquant des dernières années est indéniablement constitué par l'envol des *violences verbales*. Or, leurs victimes présentent un profil assez caractérisé : si l'on ne trouve pas de polarisation des *violences physiques* par catégories socioprofessionnelles, en revanche, on est frappé par la part des membres des couches moyennes ou supérieures parmi ceux qui mentionnent des *violences verbales*.

Sont-ils plus souvent atteints ou font-ils preuve d'une susceptibilité croissante, il est difficile de trancher : on remarquera en tous cas, que, bavards devant l'enquêteur ils n'inclinent guère à dénoncer ces victimations à la police. Dans une hypothèse comme dans l'autre, la remarquable croissance de ce type de violence témoigne d'une rugosité accrue des relations sociales.

L'envol des données policières concernant les coups et blessures suggère une leçon analogue : de moins en moins limitées à compter des violences aux conséquences physiques caractérisées, elles mesurent, de plus en plus, une réaction d'indignation devant les harcèlements dont sont victimes certaines catégories de cibles. Sont-elles plus souvent

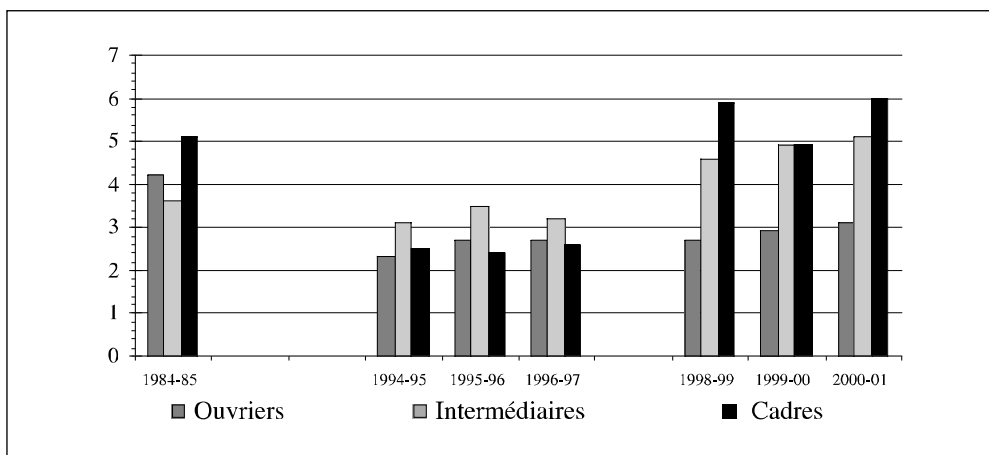
Figure 13 : Violences physiques et catégories socioprofessionnelles



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE.

Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Figure 14 : Violences verbales et catégories socioprofessionnelles



Sources : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE.

Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

atteintes que naguère ou le supportent-elles moins ? En tout cas, elles ont réussi à faire partager au législateur, les unes leur détresse, les autres leur aigreur. Se sentent-elles pour autant plus protégées ? Leur peur est-elle contenue ? Il faudra attendre un peu – et de nouvelles enquêtes – pour en juger.

Conclusion

En ce qui concerne les délinquances patrimoniales, la possibilité de confronter plusieurs sources renforce les connaissances de manière cohérente.

La situation est plus complexe en matière de violence : la confrontation entre enquêtes et statistiques y est encore plus urgente, mais on ne se trouve plus en présence d'un ensemble stable : de plus en plus, les interventions législatives ont conduit les comptages officiels à mesurer une sorte de violence, moins caractérisée par la gravité des dommages physiques que par l'insubordination sociale ou la dépendance des victimes. Du coup, la comparaison avec les données d'enquête devient d'autant plus délicate que les études disponibles embrassent des échantillons trop modestes pour permettre de travailler confortablement sur des victimations finalement assez rares. On plaide donc pour le développement d'enquêtes, peut-être moins fréquentes, mais en tout cas de plus grande taille.

D'ores et déjà toutefois, les initiatives de l'INSEE ont changé la situation française en permettant de découvrir des évolutions qui seraient restées inaperçues si l'on n'avait disposé d'une pluralité de mesures de la délinquance à victime directe.

Hugues Lagrange

OSC

11, rue de Grenelle

F-75007 Paris

Hugues. Lagrange@wanadoo.fr

Philippe Robert

Renée Zauberman

Marie-Lys Pottier

CESDIP

Immeuble Edison

43, boulevard Vauban

F-78280 Guyancourt

probert@gern-cnrs.com

zauberman@cesdip.com

pottier@cesdip.com

BIBLIOGRAPHIE

- AEBI M.F., 1999, *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance autoreportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Faculté de Droit, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- AUBUSSON DE CAVARLAY B., 1996, Les statistiques de police : méthodes de production et conditions d'interprétation, *Mathématiques Informatiques Sciences Humaines*, 34, 134, 39-61.
- AUBUSSON DE CAVARLAY B., 1997, Les statistiques policières : que compte-t-on et comment ?, *Questions pénales*, 10, 3, 1-4.
- AUBUSSON DE CAVARLAY B., LALAM N., PADIEU R., ZAMORA P., 2002, Les statistiques de la délinquance, in INSEE (dir.), *France, portrait social*, Paris, La documentation Française, 141-158.
- BOTTOMLEY K., COLEMAN C., 1980, Police effectiveness and the public : the limitations of official crime rates, in CLARKE R.V.G., HOUGH J.M., eds., *The Effectiveness of Policing*, Westmead, Gower, 70-97.
- CARON N., RAVALET Ph., 2000, *Estimation dans les enquêtes répétées : application à l'enquête emploi en continu*, INSEE-Unité méthodologique statistique, Document de travail 0005.
- DECKER S.H., 1983, Comparing victimization and official estimates of crime : a reexamination of the validity of police statistics, *American Journal of Police* 2, 2, 193-201.

- FARRINGTON D.P., DOWDS E., 1985, Disentangling criminal behaviour and police reaction, in FARRINGTON D.P., GUNN J. eds., *Reactions to Crime/The public, Courts and Prisons*, Chichester, John Wiley, 41-72.
- FISELIER J.P.S., 1978, *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- FOX J.A., ZAWITZ M.W., 2003, *Homicide Trends In the United States: 2000 Update*, Washington DC, Bureau of Justice Statistics.
- GUILBERT P., BAUDIER F., GAUTIER A., GOUBERT A.-C., ARWIDSON P., JANVRIN M.-P., 2002, *Baromètre santé 2000*. Volume 1 *Méthode*, Paris, Comité français d'éducation pour la santé.
- GUILBERT P., BAUDIER F., GAUTIER A., 2002, *Baromètre santé 2000*. Volume 2 *Résultats*. Paris, Comité français d'éducation pour la santé.
- KERSHAW C., CHIVITE-MATTHEWS N., THOMAS C., AUST R., 2001, *The 2001 British Crime Survey. First Results, England and Wales*, Home Office Statistical Bulletin 18/01, London, Home Office.
- KILLIAS M., CLERICI C., BERRUX T., 1998, L'évolution de la criminalité en Suisse depuis les années 1980: stagnation, recul ou augmentation? Les sondages de victimisation confrontés aux statistiques de police, *Kriminologisches Bulletin Criminologique*, 24, 2, 57-80.
- LAGRANGE H., ROCHÉ S., 1988, *Baby alone in Babylone. Volume 2: Le sentiment d'insécurité en milieu urbain et semi-rural: les exemples de Grenoble et de Tullins-Fures*, Grenoble, CERAT.
- LAGRANGE H., PERETTI P., POTTIER M.-L., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains; étude de préfiguration*, Guyancourt, CESDIP.
- LANGAN P.N., FARRINGTON D.P., 1998, *Crime and Justice in the United States and in England and Wales, 1981-96*, Bureau of Justice Statistics, Washington DC, US Department of Justice.
- LEAA, 1972, *San Jose Method Test of Known Crime Victims*, Washington, DC, US Department of Justice.
- MARTIN P., RENNES G., 1997, Le parc automobile des ménages et ses utilisations en 1982 et 1994, Paris INSEE, (*Insee Résultats*), 569-571.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, annuel, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France*, Paris, La Documentation Française.
- PAYNE D., 1992, *Crime in Scotland: Findings from the 1988 British Crime Survey*, Edinburgh, Scottish Office.
- PEYREFITTE A. (dir.), 1977, *Réponses à la violence*, Paris, Presse-Pocket.
- POTTIER M.L., ROBERT Ph. ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France: les résultats de la première enquête (2001), Rapport final*, Paris-Guyancourt, IAURIF-CESDIP (<http://www.cesdip.msh-paris.fr>).
- ROBERT Ph., 2002, *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères.
- ROBERT Ph., AUBUSSON de CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994, *Les comptes du crime; les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, L'Harmattan.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 1991, *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, 53, Paris, CESDIP.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation, *Revue française de sociologie*, 40, 2, 255-294.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 2001, Measuring Crime: Police Statistics and Victimization Surveys (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 42, Supplément, 133-174.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, La victime et le policier: point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 45, 3, 343-359.
- SCHWIND H.-D. et al., 1975, *Dunkelforschung in Göttingen 1973/1974*, Wiesbaden, Bundeskriminalamt.
- SIMMONS J., and coll., 2002, *Crime in England and Wales 2001/2002*, Home Office Statistical Bulletin 07/02, London, Home Office.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G., 1977, *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- VAN DIJK J.J.M., MAYHEW P., KILLIAS M., 1990, *Experiences of Crime across the World. Key Findings from the 1989 International Crime Survey*, Deventer – Boston, Kluwer.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., 1995, *Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., POTTIER M.-L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 42, 193-220.

Summary

Exploring a series of French national victimisation surveys and police statistics over the 1985-2002 period, the authors point to the obstacles and difficulties to overcome for a sound comparison of the two data bases; this has been done for various property offences as well as for various types of violent offences.

KEY-WORDS: VICTIMISATION SURVEYS – POLICE STATISTICS – MEASURING CRIME

Zusammenfassung

Auf der Grundlage verschiedener nationaler Untersuchungen zur Viktimisierung und der offiziellen französischen polizeilichen Kriminalstatistik von 1985 bis 2002 werden die Probleme der Vergleichbarkeit dieser Datenquellen der Kriminalitätsforschung untersucht und Lösungsmöglichkeiten für einen Vergleich aufgezeigt; dabei bezieht sich die Analyse insbesondere auf verschiedene Typen von Eigentums- und Gewaltdelikte.

Sumario

Utilizando una serie de encuestas nacionales de victimación y estadísticas policiales francesas correspondientes al período 1985-2002, los autores analizan los obstáculos y dificultades que deben superarse para realizar comparaciones entre ambos indicadores. El análisis se concentra en diversas infracciones contra la propiedad y diferentes categorías de comportamientos violentos.

ANNEXE

Données d'enquête (avec intervalles de confiance à 95%) et statistiques policières, par type de victimation⁴⁸

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	<i>1986</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
Cambriolages résid. principales									
Échantillon ménages		11 156	5 786	5 888	5 807	5 555	5 773	5 594	5 764
Échantillon individus		11 156	5 786	11 501	11 236	10 520	10 943	10 423	10 824
Population 15 ans et plus (milliers)		45 573	46 301	46 654	46 997	47 523	47 522	47 228	47 462
Nombre des ménages (milliers)		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,0427	0,0303	0,0310	0,0271	0,0228	0,0230	0,0212	0,0205
Taux incidence estimé		0,0466	0,0350	0,0357	0,0316	0,0271	0,0272	0,0253	0,0245
Taux prévalence maxi		0,0505	0,0397	0,0404	0,0361	0,0314	0,0314	0,0294	0,0285
Nombre moyen		1,2709	1,2660	1,3190	1,3480	1,2100	1,2160	1,4210	1,1549
Taux incidence mini		0,0543	0,0383	0,0408	0,0365	0,0276	0,0280	0,0301	0,0237
Taux incidence estimé		0,0592	0,0443	0,0471	0,0426	0,0328	0,0331	0,0360	0,0283
Taux incidence maxi		0,0642	0,0503	0,0533	0,0487	0,0380	0,0382	0,0418	0,0329
Taux plainte		0,7524	0,8185	0,7912	0,7302	0,7709	0,7584	0,7983	0,7384
Taux incidence apparente mini		0,0408	0,0314	0,0323	0,0267	0,0213	0,0212	0,0240	0,0175
Taux incidence apparente estimé		0,0446	0,0363	0,0373	0,0311	0,0253	0,0251	0,0287	0,0209
Taux incidence apparente maxi		0,0483	0,0412	0,0422	0,0355	0,0293	0,0290	0,0334	0,0243
Nombre prévalence mini*		855	701	719	643	551	556	520	503
Nombre prévalence estimé*		933	810	829	750	654	657	620	601
Nombre prévalence maxi*		1 012	920	939	857	758	758	721	699
Nombre incidence mini*		1 087	887	948	867	667	676	738	581
Nombre incidence estimé*		1 186	1 026	1 093	1 011	792	799	882	694
Nombre incidence maxi*		1 286	1 164	1 239	1 155	917	922	1 025	807
Nombre incidence apparente mini*		818	726	750	633	514	512	589	429
Nombre incidence apparente estimé*		893	840	865	738	610	606	704	512
Nombre incidence apparente maxi*		968	953	980	843	707	699	818	596
<i>Statistiques de police – cambriolages de résidence principale et entrée par ruse*</i>		484	466	457	429	397	377	360	378

* En milliers.

⁴⁸ Sources : Pour les enquêtes : 1984-85 enquête CESDIP ; 1994-95 à 2000-01 enquêtes EPCV-INSEE ; pour les données policières : ministère de l'Intérieur, annuel.

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	<i>1986**</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
Vols de ou dans voitures		1984-85	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Échantillon ménages		<i>11 156</i>	<i>5 786</i>	<i>5 888</i>	<i>5 807</i>	<i>5 555</i>	<i>5 773</i>	<i>5 594</i>	<i>5 764</i>
Échantillon individus		<i>11 156</i>	<i>5 786</i>	<i>11 501</i>	<i>11 236</i>	<i>10 520</i>	<i>10 943</i>	<i>10 423</i>	<i>10 824</i>
Population 15 ans et plus (milliers)		45 573	46 301	46 654	46 997	47 523	47 522	47 228	47 462
Nombre des ménages (milliers)		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,0469	0,1260	0,1185	0,1033	0,0892	0,0990	0,0863	0,0945
Taux prévalence estimé		0,0510	0,1348	0,1270	0,1114	0,0970	0,1070	0,0939	0,1023
Taux prévalence maxi		0,0551	0,1436	0,1355	0,1195	0,1048	0,1150	0,1015	0,1101
Nombre moyen		1,4040	1,5360	1,4330	1,4080	1,3740	1,4100	1,2420	1,4409
Taux incidence mini		0,0659	0,1935	0,1698	0,1455	0,1226	0,1396	0,1071	0,1361
Taux incidence estimé		0,0716	0,2071	0,1820	0,1569	0,1333	0,1509	0,1166	0,1474
Taux incidence maxi		0,0773	0,2206	0,1942	0,1682	0,1440	0,1621	0,1261	0,1587
Taux plainte		0,8017	0,6747	0,6522	0,6637	0,6438	0,6246	0,6358	0,6621
Taux incidence apparente mini		0,0528	0,1306	0,1107	0,0965	0,0789	0,0872	0,0681	0,0901
Taux incidence apparente estimé		0,0574	0,1397	0,1187	0,1041	0,0858	0,0942	0,0741	0,0976
Taux incidence apparente maxi		0,0620	0,1488	0,1266	0,1117	0,0927	0,1013	0,0802	0,1051
<i>Ménages équipés échantillon</i>			<i>5 091</i>	<i>5 244</i>	<i>4 711</i>	<i>4 569</i>	<i>4 675</i>	<i>4 574</i>	<i>4 756</i>
Nombre prévalence mini*		2 138	2 917	2 752	2 451	2 155	2 392	2 115	2 317
Nombre prévalence estimé*		2 324	3 120	2 949	2 643	2 343	2 584	2 303	2 509
Nombre prévalence maxi*		2 510	3 324	3 147	2 835	2 531	2 777	2 490	2 701
Nombre incidence mini*		3 002	4 480	3 943	3 451	2 960	3 372	2 627	3 338
Nombre incidence estimé*		3 263	4 793	4 226	3 722	3 219	3 644	2 860	3 615
Nombre incidence maxi*		3 524	5 106	4 509	3 992	3 477	3 915	3 093	3 891
Nombre incidence apparente mini*		2 407	3 023	2 572	2 291	1 906	2 106	1 670	2 210
Nombre incidence apparente estimé*		2 616	3 234	2 756	2 470	2 072	2 276	1 818	2 393
Nombre incidence apparente maxi*		2 826	3 445	2 941	2 650	2 238	2 445	1 966	2 576
<i>Statistiques de police : vols de ou dans ou sur voiture*</i>		1 990	2 286	2 146	2 043	1 998	1 968	1 935	2 006

* En milliers.

** En 84-85, on calcule les estimés sur toute la population.

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	1986	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Vols personnels									
Échantillon ménages		11 156	5 786	5 888	5 807	5 555	5 773	5 594	5 764
Échantillon individus		11 156	5 786	11 501	11 236	10 520	10 943	10 423	10 824
Population 15 ans et plus (milliers)		45 573	46 301	46 654	46 997	47 523	47 522	47 228	47 462
Nombre des ménages (milliers)		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,0501	0,0625	0,0497	0,0442	0,0396	0,0429	0,0431	0,0482
Taux prévalence estimé		0,0543	0,0690	0,0538	0,0482	0,0435	0,0469	0,0472	0,0524
Taux prévalence maxi		0,0585	0,0755	0,0579	0,0522	0,0474	0,0509	0,0513	0,0566
Nombre moyen		1,5738	1,2990	1,2790	1,2890	1,1520	1,2700	1,2520	1,3487
Taux incidence mini		0,0788	0,0811	0,0635	0,0570	0,0456	0,0545	0,0540	0,0650
Taux incidence estimé		0,0855	0,0896	0,0688	0,0621	0,0501	0,0596	0,0591	0,0707
Taux incidence maxi		0,0921	0,0981	0,0741	0,0672	0,0546	0,0646	0,0642	0,0763
Taux plainte		0,6762	0,5455	0,5343	0,5329	0,4277	0,4887	0,5313	0,5501
Taux incidence apparente mini		0,0533	0,0443	0,0339	0,0304	0,0195	0,0266	0,0287	0,0358
Taux incidence apparente estimé		0,0578	0,0489	0,0368	0,0331	0,0214	0,0291	0,0314	0,0389
Taux incidence apparente maxi		0,0623	0,0535	0,0396	0,0358	0,0234	0,0316	0,0341	0,0420
Nombre prévalence mini*		2 283	2 892	2 318	2 079	1 882	2 041	2 037	2 288
Nombre prévalence estimé*		2 475	3 195	2 510	2 265	2 067	2 229	2 229	2 487
Nombre prévalence maxi*		2 666	3 497	2 702	2 451	2 252	2 417	2 421	2 686
Nombre incidence mini*		3 593	3 757	2 964	2 680	2 168	2 591	2 550	3 086
Nombre incidence estimé*		3 895	4 150	3 210	2 920	2 381	2 831	2 791	3 354
Nombre incidence maxi*		4 196	4 543	3 456	3 160	2 595	3 070	3 032	3 623
Nombre incidence apparente mini*		2 430	2 050	1 584	1 428	927	1 266	1 355	1 697
Nombre incidence apparente estimée*		2 633	2 264	1 715	1 556	1 019	1 383	1 483	1 845
Nombre incidence apparente maxi*		2 837	2 478	1 847	1 684	1 110	1 500	1 611	1 993
Statistiques de police : vols divers part, résidences secondaires, autres lieux, 2 roues*		1 549	1 478	1 401	1 381	1 417	1 473	1 536	1 628

* En milliers.

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	1986	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Violences caractérisées									
Échantillon ménages		11 156	5 786	5 888	5 807	5 555	5 773	5 594	5 764
Échantillon individus		11 156	5 786	11 501	11 236	10 520	10 943	10 423	10 824
Population 15 ans et plus (milliers)		45 573	46 301	46 654	46 997	47 523	47 522	47 228	47 462
Nombre des ménages (milliers)		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,0007	0,0013	0,0004	0,0015	0,0005	0,0013	0,0011	0,0008
Taux prévalence estimé		0,0014	0,0026	0,0010	0,0024	0,0012	0,0022	0,0020	0,0016
Taux prévalence maxi		0,0021	0,0039	0,0016	0,0033	0,0019	0,0031	0,0029	0,0024
Nombre moyen		1,3333	1,3185	1,3545	1,2870	1,1063	1,4715	1,5353	1,5221
Taux incidence mini		0,0009	0,0017	0,0006	0,0019	0,0006	0,0019	0,0018	0,0013
Taux incidence estimé		0,0019	0,0034	0,0014	0,0031	0,0013	0,0032	0,0031	0,0024
Taux incidence maxi		0,0028	0,0052	0,0021	0,0043	0,0021	0,0045	0,0044	0,0036
Taux plainte		0,7500	0,6138	0,7376	0,7228	0,9481	0,6276	0,6454	0,9122
Taux incidence apparente mini		0,0007	0,0010	0,0004	0,0014	0,0006	0,0012	0,0011	0,0012
Taux incidence apparente estimé		0,0014	0,0021	0,0010	0,0022	0,0013	0,0020	0,0020	0,0022
Taux incidence apparente maxi		0,0021	0,0032	0,0016	0,0031	0,0020	0,0028	0,0028	0,0033
Nombre prévalence mini*		32	60	20	70	26	63	54	40
Nombre prévalence estimé*		64	120	47	113	57	105	94	76
Nombre prévalence maxi*		95	181	74	155	88	146	135	112
Nombre incidence mini*		43	79	27	90	28	92	83	61
Nombre incidence estimé*		85	159	63	145	63	154	145	116
Nombre incidence maxi*		127	239	100	200	98	215	207	170
Nombre incidence apparente mini*		32	48	20	65	27	58	53	56
Nombre incidence apparente estimé*		64	97	47	105	60	97	94	105
Nombre incidence apparente maxi*		95	147	74	144	93	135	134	155
Statistiques policières vl : tentatives d'homicides, viols, CBV *		83	150	163	174	187	200	220	243

* En milliers.

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	1986	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Toutes violences physiques									
Échantillon ménages		111 156	5 786	5 888	5 807	5 555	5 773	5 594	5 764
Échantillon individus		111 156	5 786	11 501	11 236	10 520	10 943	10 423	10 824
Population 15 ans et plus (milliers)		45 573	46 301	46 654	46 997	47 523	47 522	47 228	47 462
Nombre des ménages (milliers)		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,01456	0,02467	0,01711	0,02493	0,02586	0,02330	0,02352	0,02583
Taux prévalence estimé		0,01760	0,03020	0,02020	0,02880	0,02970	0,02710	0,02740	0,02970
Taux prévalence maxi		0,02064	0,03573	0,02329	0,03267	0,03354	0,03090	0,03128	0,03357
Nombre moyen		1,2761	1,5595	1,6120	1,5230	1,3186	1,7419	1,8199	1,8102
Taux incidence mini		0,01856	0,03869	0,02770	0,03812	0,03421	0,04076	0,04298	0,04693
Taux incidence estimé		0,02246	0,04710	0,03256	0,04386	0,03916	0,04721	0,04986	0,05376
Taux incidence maxi		0,02636	0,05551	0,03742	0,04960	0,04411	0,05365	0,05675	0,06059
Taux plainte		0,5441	0,3803	0,3023	0,2591	0,4134	0,4623	0,4507	0,4174
Taux incidence apparente mini		0,00996	0,01443	0,00811	0,00950	0,01383	0,01869	0,01919	0,01915
Taux incidence apparente estimé		0,01222	0,01791	0,00984	0,01137	0,01619	0,02182	0,02247	0,02244
Taux incidence apparente maxi		0,01448	0,02139	0,01158	0,01323	0,01855	0,02495	0,02576	0,02572
Nombre prévalence mini*		664	1 142	798	1 172	1 229	1 107	1 111	1 226
Nombre prévalence estimé*		802	1 398	942	1 354	1 411	1 288	1 294	1 410
Nombre prévalence maxi*		940	1 654	1 086	1 535	1 594	1 468	1 477	1 593
Nombre incidence mini*		846	1 791	1 292	1 791	1 626	1 937	2 030	2 228
Nombre incidence estimé*		1 024	2 181	1 519	2 061	1 861	2 243	2 355	2 552
Nombre incidence maxi*		1 201	2 570	1 746	2 331	2 096	2 550	2 680	2 876
Nombre mini incidence apparente mini*		454	668	378	446	657	888	906	909
Nombre incidence apparente estimé*		557	829	459	534	769	1 037	1 061	1 065
Nombre maxi incidence apparente maxi*		660	990	540	622	881	1 186	1 217	1 221
Statistiques policières v2 : vl + enlèvements, harcèlements, vols violents*		212	319	337	358	376	403	450	515

* En milliers.

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	1986	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Violences physiques simples									
Échantillon ménages		11 156	5786	5888	5807	5555	5773	5594	5764
Échantillon individus		11 156	5786	11 501	11 236	10520	10943	10423	10824
Population 15 ans et plus (milliers)		45 573	46301	46 654	46 997	47523	47522	47228	47 462
Nombre des ménages (milliers)		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,0139	0,0234	0,0167	0,0234	0,0253	0,0220	0,0224	0,0250
Taux prévalence estimé		0,0162	0,0276	0,0192	0,0264	0,0285	0,0249	0,0254	0,0281
Taux prévalence maxi		0,0185	0,0318	0,0217	0,0294	0,0317	0,0278	0,0284	0,0312
Nombre moyen		1,2712	1,5822	1,6254	1,5444	1,3275	1,7658	1,8423	1,8268
Taux incidence mini		0,0176	0,0370	0,0271	0,0362	0,0336	0,0388	0,0412	0,0456
Taux incidence estimé		0,0206	0,0437	0,0312	0,0408	0,0378	0,0440	0,0468	0,0513
Taux incidence maxi		0,0236	0,0503	0,0353	0,0454	0,0421	0,0491	0,0524	0,0570
Taux plainte		0,5441	0,3803	0,3023	0,2591	0,4134	0,4623	0,4507	0,4174
Taux incidence apparente mini		0,0093	0,0134	0,0077	0,0081	0,0133	0,0175	0,0181	0,0180
Taux incidence apparente estimé		0,0108	0,0158	0,0088	0,0091	0,0149	0,0198	0,0205	0,0202
Taux incidence apparente maxi		0,0124	0,0182	0,0100	0,0102	0,0166	0,0221	0,0229	0,0225
Nombre prévalence mini*		632	1082	779	1101	1203	1045	1057	1186
Nombre prévalence estimé*		738	1278	896	1241	1354	1183	1200	1334
Nombre prévalence maxi*		845	1473	1013	1380	1506	1322	1342	1481
Nombre incidence mini*		803	1713	1266	1701	1597	1844	1947	2166
Nombre incidence estimé*		939	2022	1456	1916	1798	2089	2210	2436
Nombre incidence maxi*		1074	2331	1646	2131	1999	2334	2473	2706
Nombre mini incidence apparente mini*		422	620	359	381	630	830	853	853
Nombre incidence apparente estimé*		493	732	413	429	709	940	968	960
Nombre maxi incidence apparente maxi*		564	844	467	477	789	1051	1083	1066

* En milliers.

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	1986	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Violences verbales									
Échantillon ménages		11 156	5 786	5 888	5 807	5 555	5 773	5 594	5 764
Échantillon individus		11 156	5 786	11 501	11 236	10 520	10 943	10 423	10 824
<i>Population 15 ans et plus (milliers)</i>		45 573	46 301	46 654	46 997	47 523	47 522	47 228	47 462
<i>Nombre des ménages (milliers)</i>		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,01825	0,02088	0,03059	0,03065	0,02655	0,03748	0,03824	0,04177
Taux prévalence estimé		0,02090	0,02490	0,03390	0,03400	0,02980	0,04120	0,04210	0,04570
Taux prévalence maxi		0,02355	0,02892	0,03721	0,03735	0,03305	0,04492	0,04596	0,04963
Nombre moyen		1,3103	1,818	1,867	1,774	1,525	2,029	2,117	2,099
Taux incidence mini		0,02391	0,03796	0,05713	0,05438	0,04049	0,07603	0,08095	0,08765
Taux incidence estimé		0,02739	0,04526	0,06330	0,06033	0,04545	0,08358	0,08911	0,09590
Taux incidence maxi		0,03086	0,05256	0,06948	0,06627	0,05041	0,09114	0,09727	0,10416
Taux plainte		0,3146	0,2802	0,3225	0,2705	0,2196	0,1475	0,1713	0,1733
Taux incidence apparente mini		0,00752	0,01064	0,01842	0,01471	0,00889	0,01121	0,01387	0,01519
Taux incidence apparente estimé		0,00862	0,01268	0,02042	0,01632	0,00998	0,01233	0,01526	0,01662
Taux incidence apparente maxi		0,00971	0,01473	0,02241	0,01793	0,01107	0,01344	0,01666	0,01805
Nombre prévalence mini*		832	967	1 427	1 440	1 262	1 781	1 806	1 982
Nombre prévalence estimé*		952	1 153	1 582	1 598	1 416	1 958	1 988	2 169
Nombre prévalence maxi*		1 073	1 339	1 736	1 755	1 571	2 135	2 170	2 356
Nombre incidence mini*		1 090	1 758	2 665	2 556	1 924	3 613	3 823	4 160
Nombre incidence estimé*		1 248	2 096	2 953	2 835	2 160	3 972	4 208	4 552
Nombre incidence maxi*		1 407	2 434	3 242	3 115	2 395	4 331	4 594	4 944
Nombre incidence apparente mini*		343	493	860	691	423	533	655	721
Nombre incidence apparente estimé*		393	587	952	767	474	586	721	789
Nombre incidence apparente maxi*		442	682	1 045	843	526	639	787	857
<i>Statistiques policières : menaces, injures + atteintes à la dignité*</i>		44	80	88	94	102	109	118	132

* En milliers.

<i>Date de l'enquête</i>	<i>Période de référence</i>	1986	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Ensemble des violences		1984-85	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Échantillon ménages		11 156	5 786	5 888	5 807	5 555	5 773	5 594	5 764
Échantillon individus		11 156	5 786	11 501	11 236	10 520	10 943	10 423	10 824
Population 15 ans et plus (milliers)		45 573	46 301	46 654	46 997	47 523	47 522	47 228	47 462
Nombre des ménages (milliers)		20 031	23 148	23 221	23 728	24 151	24 151	24 523	24 523
Taux prévalence mini		0,03493	0,04913	0,05006	0,05831	0,05508	0,06357	0,06462	0,07052
Taux prévalence estimé		0,03850	0,05500	0,05420	0,06280	0,05960	0,06830	0,06950	0,07550
Taux prévalence maxi		0,04207	0,06087	0,05834	0,06729	0,06412	0,07303	0,07438	0,08048
Nombre moyen		1,2981	1,758	1,806	1,716	1,475	1,962	2,047	2,0295
Taux incidence mini		0,04534	0,08636	0,09041	0,10007	0,08124	0,12473	0,13227	0,14313
Taux incidence estimé		0,04998	0,09669	0,09789	0,10776	0,08791	0,13400	0,14227	0,15323
Taux incidence maxi		0,05461	0,10702	0,10536	0,11546	0,09458	0,14328	0,15226	0,16333
Taux plainte		0,4329	0,3374	0,3166	0,2679	0,3186	0,2732	0,2824	0,2717
Taux incidence apparente mini		0,01963	0,02914	0,02862	0,02681	0,02588	0,03408	0,03735	0,03889
Taux incidence apparente estimé		0,02163	0,03262	0,03099	0,02887	0,02801	0,03661	0,04018	0,04163
Taux incidence apparente maxi		0,02364	0,03611	0,03336	0,03093	0,03013	0,03914	0,04300	0,04438
Nombre prévalence mini*		1 592	2 275	2 336	2 741	2 617	3 021	3 052	3 347
Nombre prévalence estimé*		1 755	2 547	2 529	2 951	2 832	3 246	3 282	3 583
Nombre prévalence maxi*		1 917	2 819	2 722	3 162	3 047	3 470	3 513	3 820
Nombre incidence mini*		2 066	3 999	4 218	4 703	3 861	5 927	6 247	6 793
Nombre incidence estimé*		2 278	4 477	4 567	5 065	4 178	6 368	6 719	7 272
Nombre incidence maxi*		2 489	4 955	4 915	5 426	4 495	6 809	7 191	7 752
Nombre incidence apparente mini*		895	1 349	1 335	1 260	1 230	1 619	1 764	1 846
Nombre incidence apparente estimé*		986	1 510	1 446	1 357	1 331	1 740	1 897	1 976
Nombre incidence apparente maxi*		1 077	1 672	1 556	1 454	1 432	1 860	2 031	2 106
<i>Statistiques policières : v4 = v2 + menaces, injures + violations de domiciles + atteintes à la dignité*</i>		270	414	439	465	491	524	581	661

* En milliers.